



RAPPORT

DES

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2019

Lundi 11 février 2019

Orientations budgétaires pour 2019

SOMMAIRE

I - CONTEXTE GENERAL ET SITUATION DES DEPARTEMENTS.....	6
A – LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL.....	6
B - LES DIFFICULTES PROPRES AUX DEPARTEMENTS	7
C- BILAN COMPARATIF DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE	7
D- LOI DE FINANCES POUR 2019 ET HYPOTHESES RETENUES.....	7
II - SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019 DU DEPARTEMENT	8
A- PACTE FINANCIER AVEC L’ETAT	9
1 - Le pacte financier signé en juin 2018 entre le département et l’État.....	9
2 - La projection des dépenses entrant dans le périmètre du pacte sur 2019	10
B - LES RECETTES PREVUES POUR 2019.....	10
1 - Les recettes de fonctionnement	11
1-1 Les dotations d’État.....	11
1-2 La fiscalité directe.....	12
1-3 La fiscalité indirecte.....	13
1-4 Les autres recettes de fonctionnement	14
2 - Les recettes d’investissement prévues pour 2019.....	14
2-1 Les dotations d’État.....	14
2-2 Le recours à l’emprunt limité et maîtrisé.....	15
3 - Les fonds de péréquation.....	15
C - LES DEPENSES PREVUES POUR 2019	16
1- Les dépenses de fonctionnement	16
2- Les dépenses d’investissement	19
D - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME HORS DETTE.....	20
III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUES PUBLIQUES.....	21
A - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	21
1 - Politique transports.....	21
1-1 Transports scolaires et interurbains.....	21
1-2 Transports des élèves et étudiants en situation de handicap (TEEH).....	21
1-3 Aéroport St Etienne-Loire	22
1-4 Mobilité durable.....	22
2 - Politique de la voirie.....	22

2-1 Les moyens en matériels et bâtiments	22
2-2 Le maintien en état et l'entretien du patrimoine routier	23
2-3 Les aménagements.....	23
3 - Politique de coopération territoriale	24
3-1 Solidarités territoriales.....	24
3-2 Programmes et partenariats de coopération.....	24
3-3 Ingénierie territoriale	24
3-4 Aménagement et urbanisme	25
4 - Politique de l'agriculture et de la forêt	25
5 - Eau	26
5-1 Planification Stratégique	26
5-2 Accompagnement des collectivités et autres structures.....	26
5-3 Accompagnement des usages agricoles.....	27
6 - Environnement.....	27
6-1 Préservation et valorisation des espaces naturels sensibles et des milieux naturels.....	27
6-2 Cadre de vie.....	28
6-3 Sensibilisation à l'environnement	28
7 - Transition numérique.....	28
7-1 Infrastructures numériques	29
7-2 Services et usages numériques (SUN).....	29
8 - Politique cycliste.....	30
B - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - SOLIDARITE HUMAINE.....	31
1 - Autonomie.....	31
2 - Enfance et famille.....	31
3 - Insertion	31
4 - Action sociale et sante	32
5 - Logement et habitat.....	32
C - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE	33
1 - Éducation et jeunesse	33
1-1 Conditions d'accueil et d'apprentissage des collégiens et accompagnement des collégiens vers leur vie professionnelle et citoyenne	33
1-2 Activités socio-éducatives et de loisirs.....	33
2 - Culture.....	34
2-1 Culture et enseignement artistique	34

2-2 Préservation et valorisation du patrimoine culturel	34
2-3 Archives départementales	35
2-4 Lecture publique	35
3 - Sports.....	35
4 - Tourisme.....	35
4-1 Accompagnement des projets touristiques	35
4-2 Aménagement et équipement du territoire - promotion de l'offre touristique	36
IV - FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES	37
A - FONCTIONS STRATEGIQUES.....	37
1 - Communication – promotion du département et de ses actions	37
2 - Modernisation de l'action publique	37
B - FONCTIONS RESSOURCES.....	38
1 - Ressources humaines	38
2 - Moyens généraux	39
3 - Sécurité.....	40
4 - Dette départementale.....	40

Annexes

Annexe 1 – Structuration des politiques publiques

Annexe 2 – Comparaison avec les autres départements

Annexe 3 – Informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de rémunération et à la durée effective du travail

Annexe 4 – Situation des autorisations de programme hors dette

Orientations budgétaires pour 2019

Temps fort qui ouvre la session budgétaire, le débat d'orientations budgétaires permet d'engager une discussion essentielle sur la capacité financière globale de la collectivité et les choix stratégiques qui présideront à l'élaboration du budget.

En 2019, cette étape s'inscrit dans un nouveau calendrier budgétaire qui se décline comme suit :

- débat d'orientations budgétaires en février
- budget primitif en avril avec reprise anticipée des résultats de l'année précédente
- compte administratif et décision modificative en juin
- décision modificative en octobre/novembre.

Les orientations budgétaires pour 2019 s'inscrivent dans un contexte budgétaire contraint qui, cependant, n'obère pas notre niveau d'investissement.

En premier lieu, la Loi de Finances prévoit une refonte des fonds de soutien.

Tout d'abord, elle renforce la péréquation horizontale en créant un fonds de soutien interdépartemental à hauteur de 250 M€, alimenté par un prélèvement sur le montant de l'assiette des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). La Loire contribuera à hauteur de 1.6M€ au financement de ce fonds mais n'en sera pas bénéficiaire.

Ce fonds est conçu pour aider les départements ruraux et les plus en difficulté.

La Loire qui enregistre un nombre d'habitant/km² supérieur à 70 et un taux de pauvreté de 14,9 % (alors qu'il faut être à 15 % pour être éligible) ne bénéficiera pas de ce fonds de soutien.

La péréquation ne bénéficiera donc pas à la Loire qui sera contributrice nette.

Par ailleurs, au titre de la péréquation verticale, est créé un fonds de stabilisation de 115 M€ par an pour les années 2019 à 2021 à destination des départements connaissant une situation dégradée par rapport aux charges induites par le financement des aides individuelles de solidarité.

La répartition des fonds entre départements éligibles ne sera pas connue avant l'été ; pour 2019, est instauré un dispositif transitoire égal à la moitié des crédits versés en 2018, sous réserve de l'éligibilité du Département, soit 1,4 M€ pour la Loire au lieu de 2,8 M€ perçus en 2018.

Ensuite, la Loi de Finances institue une dotation de soutien à l'investissement dédiée aux départements (ex Dotation Globale d'Équipement) :

- crédits déconcentrés aux préfets de région,
- pour accompagner les projets structurants des départements dans une logique de cohésion des territoires,
- une part de 50 M€ serait maintenue mais simplifiée si le Département remplit des critères de potentiel fiscal.

Les modalités d'application de cette dotation sont renvoyées à un décret en Conseil d'État.

En second lieu, le pacte financier nous amène à financer nos priorités tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement.

Découlant de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 visant à réduire le besoin de financement des collectivités de 2,6 Md€ par an, le pacte financier est la modalité de participation au redressement des comptes publics pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent 60 M€. Il fixe une évolution des dépenses de fonctionnement à +1,2 % et un ratio de désendettement entre 9 et 11 années d'épargne brute en contrepartie d'une stabilisation des concours financiers de l'État.

La Loire a signé ce pacte en juin 2018 ; il fait suite à plusieurs années de baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui, couplées à de fortes dépenses sociales, ont dégradé notre situation financière.

Par ailleurs, contrairement à une majorité de Départements, le nôtre a choisi de ne pas compenser par de la fiscalité supplémentaire cette baisse des dotations de l'État. Cette ligne de conduite, affirmée depuis 2011, a été tenue, ce qui place aujourd'hui la Loire en dessous de la moyenne nationale en matière de taux d'imposition sur le foncier bâti.

Cette ponction forte sur les finances départementales (moindres recettes et dépenses obligatoires supplémentaires) a été absorbée par un effort accru de maîtrise des autres dépenses de fonctionnement, mais s'est traduite aussi par une diminution de notre capacité d'autofinancement.

Par ailleurs, il convient de rappeler que, malgré la mise en place de nouveaux dispositifs au plus près des réalités locales, les communes, mais aussi les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), ont également été fortement touchés par la politique de baisse, forte et continue, des dotations, menée par l'État. Toutes ces collectivités ont rencontré ainsi des difficultés à programmer leurs projets malgré la simplification des procédures. Le taux de réalisation des budgets s'en ressent notamment en termes de subventions d'investissement.

En 2019, les efforts accrus de maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec une maîtrise des taux directs dans les établissements sociaux notamment, iront de pair avec une volonté forte de désendettement afin d'assurer le financement de nos priorités tout en respectant le cadre financier.

Cette année, les orientations stratégiques sont décrites à travers une nouvelle présentation par grandes politiques publiques pour une meilleure lisibilité de nos actions sur le territoire (cf. annexe 1). Enfin, les conséquences du transfert de compétences à Saint Etienne Métropole ne sont pas intégrées dans l'attente du résultat des négociations.

I - CONTEXTE GENERAL ET SITUATION DES DEPARTEMENTS

A – LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

La loi de programmation des finances publiques fixe pour l'ensemble des collectivités un objectif d'évolution des dépenses de 2018 à 2022 visant à modifier le mécanisme de contribution des collectivités au redressement des comptes publics. Une nouvelle approche a été adoptée entre l'État et les collectivités qui n'est plus basée sur une baisse unilatérale des dotations connue au cours des dernières années, à travers la Dotation Globale de Fonctionnement.

Ainsi, un dispositif de contractualisation a été mis en place en 2018 fixant l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% sur 5 ans, inflation comprise ainsi qu'un objectif de réduction du besoin annuel de financement (désendettement) des collectivités de 2,6 Mds€ soit 13 Mds€ sur 5 ans.

Le rapport annuel de la Cour des Comptes portant sur la situation financière des collectivités territoriales de septembre 2018 confirme que la baisse des dotations a eu un fort impact entre 2014 et 2017 sur les dépenses des collectivités qui a toutefois pesé plus fortement sur l'investissement que sur le fonctionnement. Les dépenses d'investissement ont reculé de 13% sur la période 2013-2017 tandis que les dépenses de fonctionnement ont continué de progresser à un rythme ralenti de 1,5% par an en moyenne. Le recul de l'investissement local combiné au redressement partiel de l'autofinancement a permis de ralentir l'évolution de la dette des collectivités locales. Cependant, la Cour des comptes met en avant les différences entre catégories de collectivités en termes de charges et de produits de fonctionnement, de niveau d'épargne, d'investissement et d'endettement.

Selon la Cour des Comptes, si la reprise de l'inflation se confirme, l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement limité à 1,2% ne pourra être atteint qu'au prix d'une réduction des dépenses en volume, inédite jusqu'ici.

Le Plan pauvreté présenté par le gouvernement en septembre dernier, de 8,5 Mds€ sur 4 ans, comprend notamment des mesures visant à étendre l'aide sociale à l'enfance de 18 à 21 ans, à renforcer l'accompagnement vers l'emploi. Ce plan est centré autour de trois grandes priorités (*extrait de la lettre de la Ministre de la Santé aux Présidents de conseils départementaux*) :

- « mettre en place un service public de l'insertion avec un renforcement de l'efficacité de l'accompagnement des allocataires du RSA,
- prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance. La préparation à l'autonomie et à la citoyenneté doit être impulsée dès les âges du collège,
- refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles ».

L'État proposera aux départements un « pacte de solidarité » afin de contractualiser sur une période de 3 ans des objectifs répondant aux priorités énoncées ci-dessus. Ces contrats devront être signés avant le 30 juin 2019. Un fonds sera réparti entre les départements qui auront contractualisé de 135 M€ en 2019 pour être porté à 210 M€ par an ensuite.

L'impact financier pour les départements de ces mesures nationales reste flou à ce jour (impact sur la prise en charge des mineurs non accompagnés, refonte du système des aides sociales, impact sur l'allocation RSA et l'accompagnement des bénéficiaires RSA).

Un autre élément de contexte porte sur le projet de loi sur **la réforme de la fiscalité** prévu au 1er semestre 2019. Le Président de la République a annoncé fin 2017 la suppression de la taxe d'habitation (dégrèvement de 80% des foyers fiscaux acté en Loi de finances 2018, deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation acté en loi de finances pour 2019). Selon les termes du communiqué de presse de Matignon lors de la Conférence des Territoires de juillet 2018 : « les communes seront compensées de la suppression de la taxe d'habitation par la redescende de la taxe foncière sur les propriétés bâties affectée aux départements. Les départements seront compensés de la perte de la taxe foncière par l'affectation d'une fraction d'un impôt national, les établissements intercommunaux se verront affecter des ressources dynamiques cohérentes avec leurs compétences économiques ». Ce scénario impliquerait la disparition du pouvoir de taux de fiscalité pour les départements. Le transfert de taxes nationales pour les départements à l'étude serait la CSG. Comme le note

l'Association des Départements de France, le transfert d'une part de CVAE des départements aux EPCI pourrait être concernée et doit rester un point de vigilance. Les scénarios ne sont pas arrêtés à ce jour et devraient être annoncés à la fin du 1^{er} semestre 2019.

Par ailleurs, quel sera l'impact pour les collectivités des mesures annoncées par Le Président E. Macron en décembre dont le coût global s'élève à plus de 10 Milliards d'euros (hausse du Smic compensée par l'État, annulation des hausses de taxe carbone et annulation partielle de hausse CSG...)

B - LES DIFFICULTES PROPRES AUX DEPARTEMENTS

La Cour des comptes dans son rapport de septembre 2018 précise que les dépenses de fonctionnement des départements sont reparties à la hausse (+2,8% hors impact du transfert de compétences des transports scolaires et interurbains) alors qu'elles avaient observé une pause en 2016. Le redressement de l'épargne brute des départements en 2016 s'est interrompu en 2017 du fait d'une croissance plus rapide de leurs charges que celle de leurs produits. En matière d'investissement, on constate un nouveau recul de l'investissement de -1.5% plus faible toutefois que celui des années précédentes. Au total, la baisse cumulée de l'investissement des départements a été de 25% en huit ans.

Selon la Cour des Comptes, la situation financière des départements reste fragile car elle dépend des facteurs conjoncturels et de l'évolution des dépenses sociales (personnes âgées, personnes handicapées, aide sociale à l'enfance, RSA).

C- BILAN COMPARATIF DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Comme chaque année, une étude comparative des différents indicateurs financiers et des éléments de comparaison basés sur les budgets primitifs est présentée en annexe 2 du présent rapport. Ces données sont extraites notamment des bases de la Direction Générale des Collectivités locales.

D- LOI DE FINANCES POUR 2019 ET HYPOTHESES RETENUES

Le Projet de Loi de Finances pour 2019 découle de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Pour l'année 2019, le gouvernement a construit la loi de finances, à partir des éléments suivants :

- une **prévision de croissance soutenue de 1,7%** mais affectée par le contexte international (mesures protectionnistes américaines, instabilités suscitées par les négociations du Brexit ou les déséquilibres budgétaires en Chine, remontée des prix du pétrole...),
- **une évolution de la dépense publique stable** (+ 0,6 % contre + 0 % en 2018), la dépense publique représentant désormais 54 % du PIB (contre 54,6% en 2018).
- Un **endettement qui devrait baisser à 98,6 % du PIB en 2019** contre 98,7% l'année précédente.

II - SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019 DU DEPARTEMENT

Globalement l'élaboration du budget pour 2019 repose sur les axes suivants :

- Un budget de fonctionnement à hauteur de 695,4 M€,
- Un budget d'investissement hors dette à hauteur de 78,1 M€,
- Un recours à l'emprunt maîtrisé et limité avec un désendettement programmé de 6 M€ sur 2019.

Sur ces bases, le budget s'inscrit dans le cadre des priorités de l'Assemblée départementale :

- 440 M€ consacrés aux solidarités humaines, part la plus importante du budget départemental avec l'autonomie, l'insertion, l'enfance et de la famille, le logement ainsi que l'action sociale et la santé.
- Près de 105 M€ consacrés à l'aménagement et au développement du territoire qui comprennent la voirie, la coopération territoriale, l'agriculture, l'eau, l'environnement, la transition numérique, politique cycliste et les transports, compétence exercée par délégation de la Région.
- Près de 48 M€ consacrés à la société, la citoyenneté et l'attractivité du territoire qui regroupent les politiques éducation-jeunesse, culture, sports et tourisme. 2019 enregistrera une forte augmentation des crédits d'investissement consacrés aux collèges avec une enveloppe de plus de 16 M€.
- Les crédits prévisionnels au titre des fonctions ressources et stratégiques devraient s'élever à environ 207 M€ qui regroupent les politiques sécurité avec le SDIS, les moyens généraux (gestion des bâtiments et des équipements notamment), les ressources et charges communes avec notamment les contributions aux fonds de péréquation, l'annuité de la dette et les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales, en particulier dans le domaine social.

Le budget 2019 intégrera une reprise anticipée des résultats 2018. La reprise anticipée des résultats consiste, avant le vote du compte administratif à inscrire le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent pour éviter de recourir à de la fiscalité ou d'afficher un emprunt d'équilibre. Lors du vote du Compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés.

Le budget 2019 s'équilibrerait de la façon suivante :

Les Dépenses	BP 2018	OB 2019	Evol.	Les Recettes	BP 2018	OB 2019	Evol.
Dépenses de Fonctionnement	683,7	695,4	1,7%	Recettes de Fonctionnement	724,3	730,1	0,8%
				Reprise anticipée du résultat 2018		34,3	
Dépenses d'investissement	102,0	104,3	2,2%	Recettes d'investissement	61,4	35,3	-42,5%
Contribution A45	13,2			Emprunt Spécifique A45	13,2		
Total des Dépenses	798,9	799,7	0,1%	Total des Recettes	798,9	799,7	0,1%

NB: les dépenses et les recettes d'investissement 2019 incluent les restes à réaliser 2018 qui, les années précédentes, étaient inscrits en juin lors de la décision modificative n°1 (budget supplémentaire).

Pour faciliter les comparaisons avec le Budget primitif 2018, certains flux financiers liés au transport ont été maintenus pour les OB 2019. Ces flux d'un montant de 10,2 M€ en dépenses et en recettes correspondaient aux situations où le Département ne faisait que percevoir de la part de la Région, dans le cadre de la délégation confiée pour les transports, des sommes figées pour les reverser à Loire Forez, St Etienne Métropole et Roannais Agglomération. Il s'agissait principalement des compensations de transfert de la compétence transport prévues lors de chaque création ou extension de Communauté d'Agglomération. Conformément à l'avenant à la convention de délégation signée avec la région fin 2018 et qui prévoit que la Région gèrera désormais directement les versements de ces 10,2 M€, ces flux sont supprimés et ne transitent plus par le Département. Ces sommes ne seront donc pas proposées au vote lors du budget primitif 2019.

A- PACTE FINANCIER AVEC L'ETAT

1 - Le pacte financier signé en juin 2018 entre le département et l'État

Le contrat financier signé avec l'État en juin 2018 prévoit une évolution annuelle de 1,2%, hors retraitements, des dépenses de fonctionnement. La trajectoire 2018-2020 des dépenses réelles de fonctionnement pour le Département est fixée comme suit :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement retenues dans le pacte financier	670 748 036 €	678 797 013 €	686 942 577 €	695 185 888 €

Ces objectifs annuels des dépenses de fonctionnement sont des montants maximum en euros à ne pas dépasser chaque année. Ce plafond s'applique aux « charges nettes de la classe 6 », ce qui veut dire que les dépenses d'atténuations de produits tels que les contributions au titre des fonds de péréquation (AIS, Fonds de soutien interdépartemental..) et les atténuations de charges tels que les remboursements sur personnel (GIP Terana notamment), ainsi que les provisions ne sont pas comprises dans les dépenses de fonctionnement au sens du pacte financier.

Certaines dépenses peuvent faire l'objet d'un retraitement particulier pour neutraliser leur évolution. C'est le cas des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité (APA-PCH et RSA). Cette neutralisation est égale au montant correspondant à la hausse des allocations supérieures à 2%.

Conformément au contrat signé avec l'État, l'évolution des dépenses de prises en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) est également prise en compte dès lors « qu'une dépense s'écartant significativement de la tendance des dépenses passées, appréciées au 31 décembre 2015, et pesant substantiellement sur les dépenses réelles de fonctionnement ». Cependant, les modalités et le mode de calcul des dépenses relevant de la prise en charge des MNA ne sont pas arrêtés précisément et sont en cours de validation auprès du ministère à la date de rédaction du rapport.

Au titre de la compétence transports de personnes transférée du Département à la Région, cette dernière a choisi de déléguer sa compétence au département jusqu'en 2022. Des retraitements seront également à opérer. La méthodologie de calcul de ces retraitements n'est pas également à ce stade validée. Des réunions sont prévues au cours du 1^{er} trimestre 2019 avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques et les services de la Préfecture pour analyse du respect du pacte financier.

2 - La projection des dépenses entrant dans le périmètre du pacte sur 2019, respect du taux de 1,2%

Pour 2019, avec un montant de dépenses projetées de 695,4 M€, le plafond maximum des dépenses de fonctionnement entrant dans le périmètre du pacte serait respecté.

	OB 2019
Dépenses réelles de fonctionnement	695,4
- Chapitre 014 atténuation de produits	6,8
- Chapitre 013 Atténuation de charges	1,7
Dépenses réelles de fonctionnement entrant dans le périmètre du pacte financier	686,9
Plafond maximum fixé par le pacte financier (pour mémoire)	686,9

B - LES RECETTES PREVUES POUR 2019

Le tableau reprend ci-après les recettes prévues pour 2019 par grands types :

	BP 2018	OB 2019	% évol
DOTATIONS ETAT	135,1	135,3	0,1%
<i>dont DGF</i>	103,7	102,9	-0,8%
<i>dont DC RTP</i>	22,5	22,0	-1,9%
<i>Dont fonds de stabilisation</i>	0,0	1,4	
FISCALITE DIRECTE	223,0	227,9	2,2%
<i>dont produit fiscal (foncier bâti)</i>	138,1	143,6	4,0%
<i>dont CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)</i>	38,7	37,5	-3,0%
<i>dont compensation CVAE Région transfert compétence transports</i>	9,9	10,0	1,0%
<i>dont fonds de compensation péréquée des AIS (frais de gestion foncier bâti)</i>	10,5	11,0	4,8%
<i>dont allocations compensatrices</i>	5,7	5,7	0,5%
FISCALITE INDIRECTE	246,3	252,0	2,3%
<i>dont Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)</i>	75,0	74,0	-1,3%
<i>dont fonds de péréquation des DMTO</i>	5,4	7,9	45,4%
<i>dont TSCA (Taxe Sur les Conventions d'Assurance)</i>	96,7	99,3	2,7%
<i>dont TIPCE (Taxe Intérieure sur les Produits Consommation Énergétique)</i>	51,9	51,9	0,0%
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	119,8	114,9	-4,1%
<i>dont solidarités humaines</i>	73,9	70,1	-5,2%
<i>dont transports</i>	37,2	37,8	1,5%
Total recettes de fonctionnement	724,3	730,1	0,8%
DOTATIONS ETAT	13,3	11,8	-11,3%
<i>dont FCTVA</i>	7,0	6,5	-7,1%
<i>dont DGE</i>	2,7	1,7	-37,0%
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3,1	3,3	6,7%
Total recettes d'investissement spécifiques	16,4	15,1	-7,8%
EMPRUNT hors A45	45,0	20,2	-55,1%
Total recettes d'investissement	61,4	35,3	-42,5%
Total recettes	785,8	765,4	-2,6%

1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour 2019 sont prévues en augmentation de 0,8% par rapport au BP 2018.

1-1 Les dotations d'État

Conformément aux engagements pris, le montant des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, issu de la Loi de finances pour 2019, est globalement stabilisé par rapport à 2018. Des variables d'ajustement sont prévues notamment la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et les dotations « carré ».

Les dotations d'État prévues s'élèvent à 135,3 M€ sont stables par rapport à 2018.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

La Loi de finances pour 2019 prévoit le même montant national de DGF à répartir qu'en 2018. Une baisse de la DGF est prévue par rapport au montant notifié 2018 au titre du financement de l'accroissement de la dotation de péréquation départementale.

Évolution de la DGF entre 2009 et 2019 (en M€)

CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	OB 2019
147,4	147,3	147,7	147,4	147	141,6	129,5	117,3	104,3	103,7	102,9

La DCRTP, une variable d'ajustement des concours financiers de l'État

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, fait partie tout comme les compensations fiscales du périmètre des variables d'ajustement. La DCRTP des départements au niveau national passe de 1 303 M€ à 1 274 M€, le produit de DCRTP serait ainsi minoré de 1,9% par rapport au montant notifié soit 22 M€ prévu pour 2019.

Le fonds de soutien aux départements en difficulté qui devient le fonds de stabilisation, une réforme qui désavantage le département

La loi de finances pour 2019 crée un Fonds de Stabilisation de 115 M€ à destination des départements pour les années 2019 à 2021. Ce fonds remplace le fonds de soutien aux départements en difficulté et vise les départements connaissant une situation dégradée par rapport aux charges induites par le financement des Allocations Individuelles de Solidarité. Les départements éligibles à ce fonds doivent remplir les critères cumulatifs suivants :

- Un montant par habitant des charges AIS supérieur à la moyenne nationale,
- Un potentiel fiscal par habitant inférieur à la moyenne nationale
- Un taux d'épargne brute inférieur à 12%.

Le montant réparti entre les départements est calculé en fonction de l'écart à la moyenne des charges assurées au titre du financement des AIS, la population du département et un indice synthétique prenant en compte le potentiel fiscal, le revenu par habitant et le taux de foncier bâti. Ce fonds de 115 M€ par an est réparti entre une trentaine de départements pour 2019. Pour la Loire, le montant serait de 1,4 M€ (contre 2,8 M€ en 2018), sous réserve que le département soit éligible c'est-à-dire que le reste à charge des AIS soit supérieur au montant national moyen. Il est à noter que le département se situe en zone de risque : le reste à charge étant très proche de la moyenne. Les éléments pour connaître l'éligibilité à ce fonds ne seront connus qu'à la fin de l'été 2019.

1-2 La fiscalité directe

La fiscalité directe est prévue en hausse de 2,2 % et est évaluée à 227,9 M€.

Le produit fiscal (foncier bâti), une taxe au taux inchangé depuis 2011 et bénéficiant de l'augmentation de ses bases

Conformément aux engagements de l'exécutif, le taux de fiscalité restera inchangé. Le taux est donc depuis 2011 de 15,3%. Ce taux est inférieur à la moyenne des départements de la même strate démographique (500 000 à 1 000 000 habitants) qui est de 17,96% en 2018. Cette volonté de ne pas augmenter les impôts est un acte du département en faveur du pouvoir d'achat des ligériens.

Le produit fiscal est estimé à 143,6 M€ comprenant une revalorisation administrative de 2,2% et une revalorisation physique des bases de l'ordre de 1%.

Pour mémoire, la loi de finances pour 2017 a modifié l'évaluation d'actualisation des bases d'imposition. Les valeurs locatives foncières seront majorées pour 2019 de l'évolution calculée par l'INSEE de l'indice des prix du mois de novembre de l'année 2017 au mois de novembre 2018. Ce taux est fixé à 2,2% pour 2019.

Les allocations compensatrices, variable d'ajustement pour l'État.

Les allocations compensatrices sont des allocations annuelles versées par l'État pour compenser aux collectivités territoriales les pertes de recettes fiscales dues à des exonérations et allègements de bases décidées par l'État.

Ces allocations font partie, au même titre que la DCRTP, des variables d'ajustement. Ainsi un coefficient de minoration peut être appliqué pour respecter l'objectif global d'évolution des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Pour 2019, un produit de 5,5 M€ est prévu.

CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	OB 2019
8,7	8,9	8,8	8,7	8,0	7,4	6,7	6,7	5,7	5,7	5,5

La CVAE, une ressource estimée en hausse pour 2019

Cette recette fiscale perçue par les départements, suite à la réforme de la Taxe professionnelle, a été réformée en 2017 pour assurer le financement aux régions du transfert de compétence transports scolaires et non urbains. Depuis 2017, les départements perçoivent 23,5% au lieu de 48,5% auparavant du produit national de CVAE. Le montant prévisionnel de cette recette pour 2019 évalué par les services fiscaux est de 37,5 M€ (soit une hausse de 2,2% par rapport au montant notifié de 2018 de 36,7 M€).

CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	OB 2019
65,5	70,8	71,8	71,5	72,9	37,6	36,7	37,5

La compensation fiscale de CVAE versée par la Région au titre du transfert de la compétence transports, un montant pérenne et figé

Il est rappelé que la Région verse une compensation fiscale au département en raison d'un montant de CVAE transférée supérieur au montant des charges nettes de transports transférées à la Région. Ce montant a fait l'objet d'une dernière réévaluation en 2018, afin de prendre en compte les dépenses effectives sur 2016, et s'élève à 10 M€. Ce montant est pérenne et ne fera l'objet d'aucune revalorisation.

Le fonds de compensation péréquée des AIS (produit du transfert des frais de gestion du Foncier bâti)

Ce fonds mis en place en 2017 pour assurer aux départements une ressource pour financer les AIS est réparti en fonction des restes à charge respectifs des départements, de critères de ressources tel que le revenu fiscal) et de charges (nombre de bénéficiaires APA-RSA-PCH). Pour 2019, ce fonds est estimé à 11 M€.

CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	OB 2019
8,90	9,20	9,90	10,40	10,80	11,00

1-3 La fiscalité indirecte

Les recettes fiscales indirectes sont composées principalement des droits de mutation, de la TICPE et de la TSCA.

Les droits de mutation, une fiscalité corrélée à la conjoncture

Ils constituent une part importante des ressources du département. Le produit, assis sur les transactions immobilières, est directement corrélé à la conjoncture (vitalité du marché immobilier, niveau des taux d'intérêt, moral des ménages...) et reste difficile à prévoir. Pour 2019, il est prévu, par prudence, une recette de 74 M€ pour tenir compte notamment des effets de la remontée progressive possible des taux d'intérêts annoncés à partir du 2^{ème} semestre.

CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	OB 2019
36,7	49,2	63,7	55,2	58,6	52,9	61,6	63,4	76,6	76,5	74,0

La TSCA, une fraction de fiscalité indirecte assise sur les contrats d'assurance

Le département perçoit trois parts de TSCA visant à compenser les transferts opérés dans le cadre de la décentralisation et la réforme fiscale de 2011 :

- Une première part, assise sur les véhicules terrestres à moteur et les contrats d'assurance contre les incendies, qui vise à compenser les transferts opérés lors de l'acte II de la décentralisation,
- Une deuxième part, également assise sur les véhicules terrestres à moteur qui vise à compenser les transferts liés au financement des services d'incendie et de secours,
- Une troisième part, assise sur les contrats d'assurance maladie qui vise à compenser les transferts au titre de la réforme de la fiscalité directe locale.

Pour 2019, il est prévu un produit de 99,3 M€.

La TICPE, une fraction de fiscalité indirecte d'un montant garanti

Le département perçoit également une fraction de la Taxe Intérieure de Consommation des Produits Énergétiques pour financer notamment le transfert du RSA. Cette fraction d'un montant garanti correspond aux montants transférés l'année du transfert. Le montant prévu pour 2019 est donc identique à celui de 2018, soit 51,9 M€. Il est à noter que les évolutions des prix des carburants et taxes sont sans incidence sur la part perçue par le département.

1-4 Les autres recettes de fonctionnement en baisse notamment pour le social

Les autres recettes de fonctionnement sont constituées principalement des recettes au titre des solidarités humaines (dotation CNSA APA, PCH, récupérations sur successions..) et des recettes au titre du remboursement par la Région de la compétence transports.

Ces recettes sont estimées à 114,9 M€ pour 2019 en baisse de 4% par rapport à 2018. Cette baisse est principalement liée aux recettes sociales notamment avec le décalage du versement du Fonds Social Européen (dépenses 2018, recette versée en 2020) sur le secteur de l'insertion et à la conclusion d'un avenant au marché pour l'édition et l'envoi des Chèque Emploi Service Universel (CESU) visant à modifier les règles de financement et de régularisation et à l'arrêt du dispositif Parcours de santé des aînés en risque de perte d'autonomie (PAERPA) compensé par des recettes de la CNSA sur le champ de l'autonomie.

2 - Les recettes d'investissement prévues pour 2019

2-1 Les dotations d'État

Les dotations d'État sont composées principalement du FCTVA, de la DDEC (Dotation Départementale d'Équipement des Collèges) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) qui remplace la DGE.

Le FCTVA, une dotation liée aux investissements directs du département en N-1

Le FCTVA est une dotation d'investissement versée aux collectivités pour assurer une compensation de la charge de TVA supportés sur les dépenses réelles d'investissement et qui n'est pas récupérée par la voie fiscale. Pour 2019, le produit de FCTVA est prévu à hauteur de 6,5 M€. Il est à noter l'élargissement du bénéfice du FCTVA à certaines dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments publics et de voiries à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette part de FCTVA en fonctionnement est estimé à 0,25 M€ pour 2019.

La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1^{er} janvier 2020 compte tenu des complexités techniques en matière de mise en œuvre. L'article précise le périmètre des dépenses qui bénéficieront du traitement automatisé et celles qui devront toujours faire l'objet d'une déclaration (quelques dépenses spécifiques et notamment les travaux relevant d'un plan qualité route au sein des contrats de plan État-régions).

La réforme de la Dotation Globale d'Équipement qui devient une Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID)

La loi de finances instaure une réforme de la DGE qui devient une Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) constituée de deux parts :

- Une première part à hauteur de 77% répartie en enveloppes régionales. Cette dotation sera versée sous forme de subventions d'investissement par le Préfet de région dans les domaines jugés prioritaires au niveau local.
- Une deuxième part à hauteur de 23% répartie au profit des départements proportionnellement à l'insuffisance de leur potentiel fiscal.

Les modalités d'application de la DSID sont renvoyées à un décret en Conseil d'État et ses modalités de répartition seront explicitées dans une note d'information. Le produit estimé pour 2019 est de 1,7 M€.

2-2 Le recours à l'emprunt limité et maîtrisé

Conformément aux engagements de l'exécutif de stabilisation de l'endettement, l'inscription du besoin d'emprunt pour 2019 est limité à 20,2 M€ rendue possible par l'utilisation d'une partie des résultats de gestion de l'exercice 2018. Cette inscription d'un niveau inférieur au remboursement du capital, permettra au département de se désendetter de 6 M€ sur 2019, après un désendettement de plus de 4 M€ en 2018, tout en poursuivant une politique d'investissement volontariste notamment pour les collèges.

Des éléments détaillés sur la dette départementale figure en partie III - orientation budgétaire par politiques publiques - dette.

3 - Les fonds de péréquation

Des dispositifs de péréquation horizontale (c'est à dire entre départements) ont été mis en place ces dernières années :

- Le fonds de péréquation des Allocations Individuelles de Solidarité. Il est prévu pour 2019 une contribution nette du département à hauteur de 2,2 M€ (5,2 M€ de contribution et 3,0 M€ d'attribution),
- Le fonds de péréquation des droits de mutation. Il est prévu une attribution de recette pour 2019 de 8 M€,
- Le fonds de péréquation de la CVAE. Le Département étant en zone de risque (proche de l'éligibilité), par prudence, aucune recette n'est prévue pour 2019 à ce titre.

Un autre dispositif est instauré en Loi de finances 2019, le Fonds de Soutien Interdépartemental à destination des Départements (FSID).

Ce fonds de péréquation entre départements, de 250 M€ au niveau national, est alimenté par un prélèvement identique pour chaque département et proportionnel sur le montant de l'assiette des droits de mutation perçus en 2018. Ce fonds sera redistribué via 2 fractions bénéficiant aux départements ruraux et aux départements pauvres.

Les effets de bord de cette péréquation horizontale privent le Département de tout bénéfice. En effet, la Loire serait contributeur à hauteur de 1.6 M€ sans être bénéficiaire d'aucune part :

- **1^{ère} part (150 M€)**: non éligibilité en raison d'une densité de la population trop forte (159 habitant/km² contre 70 retenu)
- **2^{ème} part (100 M€)** : non éligibilité en raison d'un taux de pauvreté de 14,9% contre 15% retenu.

- **La Loire remplit le critère « faiblesse des droits de mutation »** : le niveau des droits de mutation par habitant est de seulement 99 € contre une moyenne nationale de 165 €. Ce qui représente pour la Loire une moindre recette de 49,5 M€ par rapport à la moyenne nationale. Cette seule recette supplémentaire permettrait de doubler le niveau de l'épargne brute.

- **La Loire remplit le critère « faible revenu par habitant »** : le niveau de revenu par habitant est de 13 100 €, soit 13% de moins que la moyenne nationale

- **La Loire ne remplit pas le critère « taux de pauvreté »** : avec un taux situé à 14,9%, la Loire est considérée comme n'étant pas en difficulté pour seulement 0,1%. Or, Le département de la Loire a vu son taux de pauvreté progresser de 3,6% entre 2011 et 2015 (de 14,38% à 14,90%) alors que le taux de pauvreté au niveau national a diminué de 0,4%.

C - LES DEPENSES PREVUES POUR 2019

Globalement, les crédits (fonctionnement et investissement), restes à réaliser compris, sont prévus en progression de 1,9% comme suit :

Grandes politiques	Politique publique	BP 2018	OB 2019	% évol
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	Politique Cycliste	0,6	0,7	2,3%
	Politique de Coopération territoriale	20,7	18,7	-10,0%
	Politique de la Transition Numérique	1,1	1,0	-6,0%
	Politique de la Voirie	32,2	31,1	-3,3%
	Politique de l'Agriculture et de la Forêt	4,0	4,8	20,7%
	Politique de l'Eau	4,3	3,4	-21,2%
	Politique de l'Environnement	2,8	2,6	-9,3%
	Politique des Transports	42,5	42,5	0,0%
Total AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		108,2	104,7	-3,2%
FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES	Fonctions ressources	203,9	205,7	0,9%
	<i>dont ressources humaines</i>	115,8	115,2	-0,5%
	<i>dont dette</i>	35,9	35,5	-1,1%
	<i>dont contribution aux fonds de péréquation</i>	5,1	6,8	34,5%
	Fonctions stratégiques	1,5	1,5	-1,1%
Total FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES		205,4	207,3	0,9%
SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE	Politique Culturelle	6,3	8,6	35,3%
	Politique de l'Éducation et de la Jeunesse	28,4	32,1	13,3%
	Politique Sportive	5,1	4,9	-4,7%
	Politique Touristique	2,5	2,2	-11,8%
Total SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE		42,3	47,8	12,9%
SOLIDARITES HUMAINES	Politique d'Action Sociale et de Santé	2,0	2,0	2,0%
	Politique de l'Autonomie	223,7	229,2	2,4%
	Politique de l'Enfance et de la Famille	99,5	101,9	2,5%
	Politique de l'Insertion	101,3	104,2	2,8%
	Politique Logement et Habitat	3,3	2,7	-17,6%
Total SOLIDARITES HUMAINES		429,8	440,0	2,4%
Total dépenses hors A45		785,8	799,8	1,8%
Total dépenses hors dette et hors A 45		749,9	764,3	1,9%

1- Les dépenses de fonctionnement

Le poids des dépenses au titre des solidarités humaines, hors moyens humains, est toujours prépondérant puisqu'il représente plus de 63% du budget total de fonctionnement. Les crédits consacrés aux solidarités humaines sont en progression de 2,4% par rapport au BP 2018. Hors solidarités humaines, frais financiers et fonds de péréquation, le budget est prévu stable par rapport à 2018 ce qui montre l'engagement de la collectivité à maîtriser ses dépenses. Le budget consacré aux ressources humaines (rémunération, formation, action sociale) est prévu à hauteur de 115 M€ (soit +1% par rapport au CA 2018 prévisionnel).

Focus sur les dépenses AIS (Allocations Individuelles de Solidarité) et MNA (Mineurs Non Accompagnés) :

Le nombre de bénéficiaires et le budget consacré aux Allocations Individuelles de Solidarité et à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés sont en constante évolution, comme le montrent les tableaux ci-après.

Nombre bénéficiaires (31/12)	2014	2015	2016	2017	2018	pour 2018	% évol moyenne sur les 5 dernières années
APA	20 107	20 628	21 052	21 800	23 531	(chiffre à novembre 2018)	4,0%
PCH	3 387	3 591	3 677	3 683	3 916	(chiffre avril 2018)	3,7%
RSA	15 953	17 030	16 781	16 637	16 613	(chiffre à oct 2018)	1,0%
Total nombre de bénéficiaires AIS	39 447	41 249	41 510	42 120	44 060		2,8%
Mineurs Non Accompagnés	159	182	188	280	377		24,1%

Le nombre de bénéficiaires APA, PCH, RSA est en évolution constante sur les dernières années. On constate une évolution moyenne entre 2014 et 2018 de +2,8% (APA : +4% et PCH : +3.7%).

AIS - MNA	2014	2015	2016	2017	2018 Prév.	% évol moyenne sur les 5 dernières années
APA	71,9	72,3	76,8	80,2	82,1	3,4%
PCH	17,9	19,2	20,6	21,8	25,7	9,4%
RSA	80,9	88,0	92,9	93,6	95,5	4,2%
Total AIS	170,7	179,5	190,3	195,6	203,2	4,5%
Mineurs Non Accompagnés	3,2	3,6	4,1	4,6	6,1	16,9%

Le budget consacré à la PCH a connu une forte augmentation sur ces 5 dernières années (+9,4% en moyenne) avec une très forte augmentation sur 2018 de près de 18%. L'augmentation du nombre de bénéficiaires (+6% en 1 an), les situations de prise en charge de plus en plus complexes et coûteuses, un tarif des prestataires consenti par le département supérieur à la moyenne nationale peuvent expliquer cette évolution.

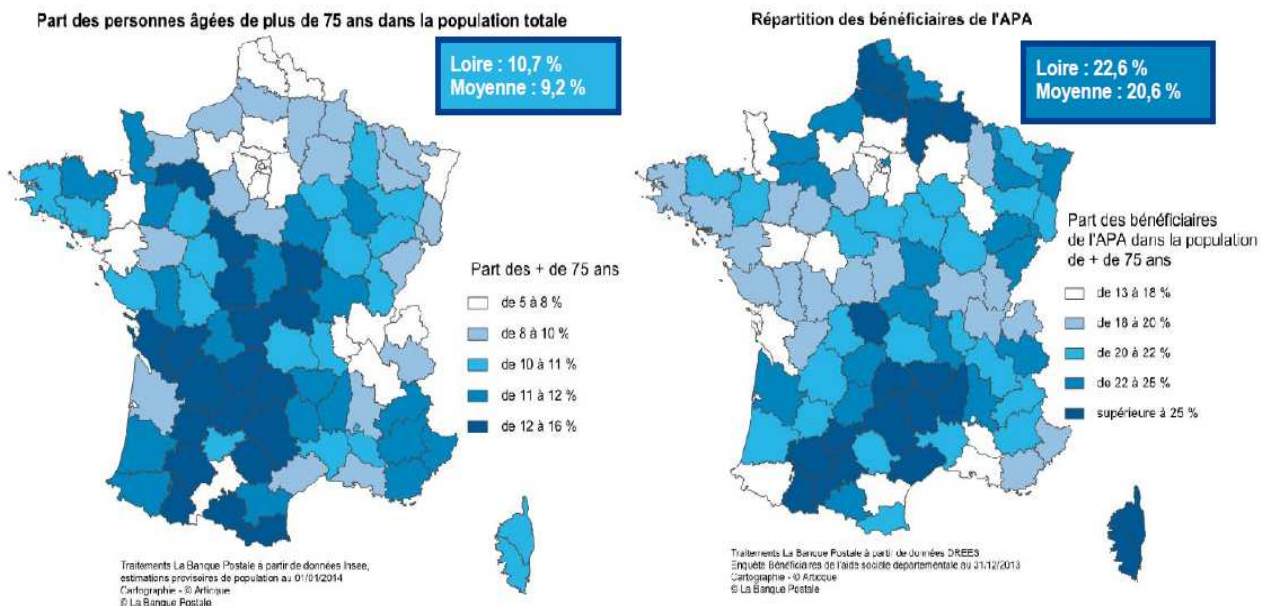
Le budget consacré à l'APA connaît également une évolution importante de 3.4% en moyenne sur ces 5 dernières années, en raison d'une évolution du nombre de bénéficiaires. Une vigilance sera à apporter sur ces lignes PCH et APA en 2019.

Bien que le nombre de bénéficiaires RSA soit en diminution sur 2018, le budget consacré aux allocations RSA (+2% en 2018) continue sa progression en raison des différentes revalorisations de l'allocation connues ces dernières années. Le gouvernement a annoncé une revalorisation en avril 2019 de 1% de l'allocation RSA.

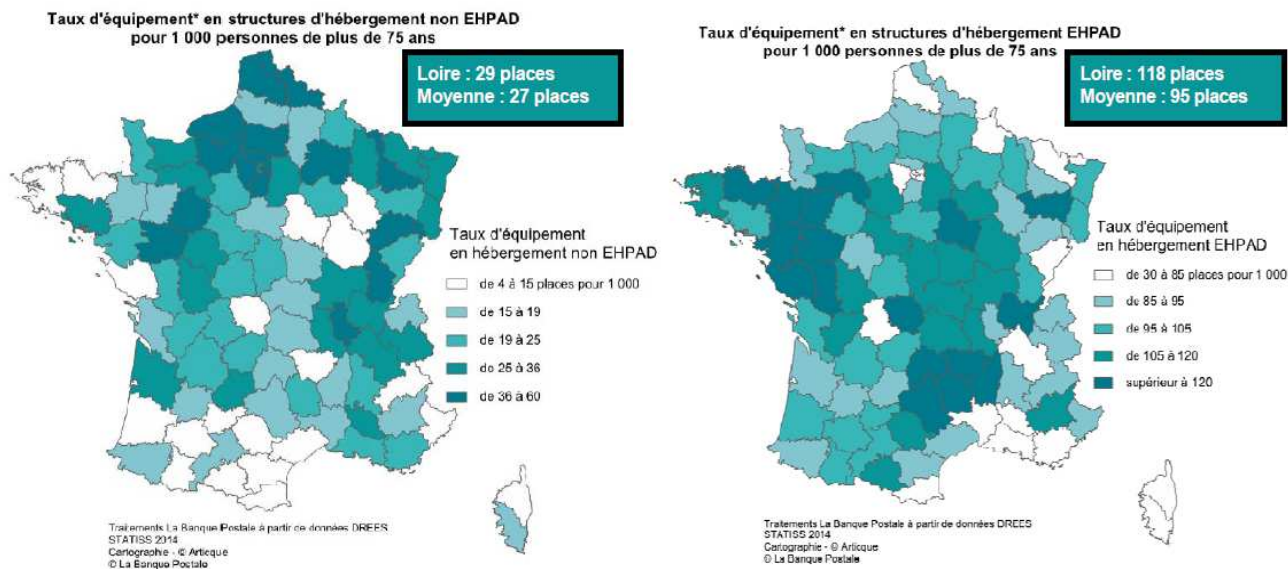
On constate également une forte progression du nombre de mineurs non accompagnés qui ont progressé de plus de 34 % en 2018. Le budget consacré à ce titre a également progressé dans des proportions similaires en 2018.

Ci-après figure une cartographie, réalisée par la Banque Postale pour chaque département sur la solidarité au titre des personnes âgées. Cette cartographie illustre la structure de la démographie dans la Loire et met en avant un taux d'équipement supérieur à la moyenne.

Les enjeux démographiques



Les disparités d'équipement entre les territoires



* Places en maisons de retraite, logements de logements-foyers, places en USLD au 1^{er} janvier 2014 pour 1 000 personnes de plus de 75 ans

* Places en EHPAD au 1^{er} janvier 2014 pour 1 000 personnes de plus de 75 ans

Les crédits en fonctionnement sont envisagés par politique comme suit :

Grandes politiques	Politique publique	BP 2018	OB 2019	% évol
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	Politique Cycliste	ns	ns	0,0%
	Politique de Coopération territoriale	1,0	1,2	18,7%
	Politique de la Transition Numérique	0,8	0,8	-5,9%
	Politique de la Voirie	7,6	7,9	4,3%
	Politique de l'Agriculture et de la Forêt	2,2	2,6	18,2%
	Politique de l'Eau	0,4	0,4	-13,2%
	Politique de l'Environnement	1,0	1,1	10,8%
	Politique des Transports	42,0	42,0	0,2%
Total AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		55,0	56,0	1,8%
FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES	Fonctions ressources	171,8	171,2	-0,3%
	<i>dont ressources humaines</i>	115,6	115,0	-0,5%
	<i>dont frais financiers</i>	10,2	9,3	-8,8%
	<i>dont moyens généraux</i>	10,7	10,8	0,8%
	<i>dont contribution aux fonds de péréquation</i>	5,1	6,8	34,5%
	<i>dont sécurité</i>	26,6	26,1	-2,0%
	Fonctions stratégiques	1,5	1,5	-1,1%
Total FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES		173,3	172,8	-0,3%
SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE	Politique Culturelle	5,3	4,9	-6,9%
	Politique de l'Éducation et de la Jeunesse	15,8	16,1	1,6%
	Politique Sportive	4,4	4,6	5,5%
	Politique Touristique	1,8	1,8	-0,7%
Total SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE		27,3	27,4	0,4%
SOLIDARITES HUMAINES	Politique d'Action Sociale et de Santé	2,0	2,0	2,0%
	Politique de l'Autonomie	222,8	228,7	2,7%
	Politique de l'Enfance et de la Famille	99,5	101,9	2,5%
	Politique de l'Insertion	101,3	104,2	2,8%
	Politique Logement et Habitat	2,5	2,4	-3,6%
Total SOLIDARITES HUMAINES		428,1	439,2	2,6%
Total dépenses de fonctionnement		683,7	695,4	1,7%
Total DF hors frais financiers		673,5	686,1	1,9%
Total DF hors frais financiers et hors contributions aux fonds de péréquation		668,5	679,3	1,6%

2- Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement est prévu en augmentation de 2.4% hors dette pour réaliser les grandes orientations prioritaires du département et notamment une enveloppe en forte évolution pour les collèges.

Ces crédits concernent les équipements départementaux :

- 16 M€ consacrés aux travaux et équipements dans les collèges (la poursuite de la mise en accessibilité des établissements, rénovation énergétique des toitures terrasses, travaux d'entretien du patrimoine bâti notamment chaufferies, huisseries...),

- 23 M€ mobilisés pour les travaux routiers et notamment la sécurisation de carrefours comme ceux entre la RD 8 et la RD39 à Saint Haon le Chatel et entre la RD 8 et la RD 110 à Chalain d'Uzore et Pralong, d'autre part l'amélioration de la desserte des zones d'activités économiques à travers l'aménagement des accès à la zone de Bonvert sur la RD 43.
- Près de 4 M€ consacrés à la politique culturelle et notamment la livraison du bâtiment des Archives départementales prévue en juin 2019,
- Plus de 7 M€ mobilisés pour des travaux et équipements des bâtiments départementaux et notamment la fin des travaux de rénovation énergétique courant 2019 du site 22 rue P. Petit à St-Etienne.

Une enveloppe prévue à hauteur de 17,5 M€ sera mobilisée en faveur des dispositifs de solidarité territoriale pour soutenir les territoires. Une enveloppe de 3 M€ sera également consacrée en faveur de la politique de l'eau.

Les crédits d'investissement sont prévus à hauteur de 104,3 M€ et répartis par politique comme suit :

Grandes politiques	Politique publique	2018	2019	% évol
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	Politique Cycliste	0,6	0,7	2,4%
	Politique de Coopération territoriale	19,7	17,5	-11,5%
	Politique de la Transition Numérique	0,3	0,3	-6,1%
	Politique de la Voirie	24,6	23,2	-5,6%
	Politique de l'Agriculture et de la Forêt	1,8	2,2	23,8%
	Politique de l'Eau	3,9	3,0	-22,1%
	Politique de l'Environnement	1,8	1,4	-20,9%
	Politique des Transports	0,6	0,5	-13,3%
Total AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE		53,3	48,7	-8,6%
FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES	Fonctions ressources	32,1	34,5	7,6%
	<i>dont dette</i>	25,7	26,2	1,9%
Total FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES		32,1	34,5	7,6%
SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE	Politique Culturelle	1,1	3,7	ns
	Politique de l'Éducation et de la Jeunesse	12,5	16,0	28,0%
	Politique Sportive	0,8	0,3	-61,6%
	Politique Touristique	0,7	0,4	-41,2%
Total SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE		15,0	20,4	35,6%
SOLIDARITES HUMAINES	Politique de l'Autonomie	0,9	0,4	ns
	Politique de l'Enfance et de la Famille	ns	ns	ns
	Politique Logement et Habitat	0,8	0,3	ns
Total SOLIDARITES HUMAINES		1,7	0,8	-54,1%
Total dépenses d'investissement hors A45		102,0	104,3	2,3%
Total DI hors dette		76,3	78,1	2,4%

D - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME HORS DETTE

En annexe 4 du présent rapport figure les encours d'autorisations de programme hors dette par politique publique.

III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUES PUBLIQUES

A - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1 - Politique transports

1-1 Transports scolaires et interurbains

Il s'agit de l'axe le plus important en termes d'usagers ou de finances. Malgré la loi NOTRe et les extensions d'EPCI, la situation ligérienne s'inscrit dans un continuum. En effet, la Région et LFA délèguent au Département, jusqu'au 31 décembre 2022, la mise en œuvre du réseau TIL et ses 27 lignes régulières, les lignes de proximité et le transport scolaire des 18 000 élèves ligériens résidant en dehors de Saint Etienne Métropole (SEM) et de Roannais Agglomération.

Les règles, tarifs, modalités d'inscriptions, etc. définies par le Département au fil du temps continuent à s'appliquer. Pour l'utilisateur, il n'y a eu aucune dégradation du service public de transport. Les principaux changements sont d'ordre institutionnel et financier : désormais, le coût des transports scolaires et interurbains n'est plus supporté par le Département mais par les autorités organisatrices délégantes.

Néanmoins, notre collectivité reste un délégataire proactif, d'autant plus en l'absence à ce stade d'une stratégie régionale partagée en matière de mobilité. Ainsi, l'exigence d'efficacité que le Département s'imposait continue à être mise en œuvre à la demande de la Région et LFA, dans le contexte financier que nous connaissons. Les enjeux portent sur la maîtrise des dépenses composées essentiellement de prestations commandées aux transporteurs.

Alors que la Loi d'Orientation des Mobilités devrait bouleverser une nouvelle fois la donne, la dimension intermodale et partenariale sera plus que jamais de mise en 2019. Pour le réseau TIL, il s'agira, en 2019, de concrétiser l'articulation avec les réseaux TER et STAS sur le sud-Loire, de consolider les mutualisations de lignes mises en œuvre dans le Roannais ou avec les territoires limitrophes, de développer les services aux usagers (sécurité, accessibilité, tarification combinée, vente en ligne). Ces démarches répondent aux enjeux environnementaux en incitant au report modal dans des zones congestionnées (Andrézieux – St Etienne), et sociaux en favorisant la mobilité de tous, notamment entre les villes-centres et les territoires ruraux.

2019 marquera également le lancement des appels d'offres pour les renouvellements des lignes régulières TIL à la rentrée 2020. À cette occasion, un travail de concertation a été lancé avec les professionnels, les collectivités, les usagers. Il s'agira de la dernière vague de contrats gérée par le Département.

1-2 Transports des élèves et étudiants en situation de handicap (TEEH)

Cette compétence reste attribuée au Département. Elle concerne les élèves qui, sur la base d'un avis médical, ne peuvent emprunter les transports en commun pour le trajet domicile-établissement scolaire. Les élèves fréquentant des établissements spécialisés comme les IME ne sont pas concernés par la compétence départementale.

En 2018-2019, plus de 700 élèves, dont une cinquantaine en fauteuil roulant, sont véhiculés chaque jour. Près de 200 autres élèves bénéficient d'un accompagnement financier. L'évolution des coûts et des effectifs depuis plusieurs années a amené la Collectivité à se réinterroger sur la mise en œuvre de cette compétence à dimension sociale et humaine sensible qui a mobilisé 4,5 M€ en 2018 (4,64 M€ prévus aux OB 2019). Ainsi un nouveau règlement TEEH sera soumis à l'approbation des élus pour une mise en œuvre en septembre 2019.

1-3 Aéroport St Etienne-Loire

En ce qui concerne les infrastructures aéroportuaires, les crédits 2019, à hauteur de 0,5 M€ sont revus à la baisse de plus de 0,24 M€ par rapport à 2018.

Cette diminution s'explique essentiellement par la perte de la certification européenne EASA au 1er janvier 2018 (trafic de l'aéroport limité à 10 000 passagers).

La contribution départementale continuera de financer le déficit d'exploitation, les frais de remboursement de la dette liée à l'acquisition de l'infrastructure, les travaux et investissements à réaliser pour assurer la continuité de l'activité.

L'étude stratégique pilotée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et confiée au bureau d'étude Abington sera prochainement présentée aux élus du conseil syndical pour définir le mode d'exploitation le plus idoine pour l'aéroport au regard des perspectives économiques actuelles.

1-4 Mobilité durable

Le « Plan de Mobilité de l'administration » a pour objectif de réduire les déplacements « domicile-travail » et professionnels des agents départementaux en voiture individuelle et de proposer des solutions alternatives plus écologiques (covoiturage, transports en commun, vélo, visioconférence, etc...). L'année 2019 permettra d'engager et de poursuivre un ensemble d'actions pour susciter des changements de pratiques et de comportements sur les déplacements des agents. La participation du Département au « Challenge Mobilité » sur le mois de juin (impulsé par la Région) sera un des temps forts dédiés à la mobilité durable.

2 - Politique de la voirie

2-1 Les moyens en matériels et bâtiments

Les moyens alloués au matériel permettent à la fois, en fonctionnement, leur utilisation et leur entretien courant, et, en investissement, le renouvellement du matériel.

Concernant le fonctionnement, celui-ci est fortement impacté par l'évolution des coûts des carburants, mais également le surcoût lié à l'utilisation de produits moins dangereux et plus environnementaux, comme du carburant sans benzène pour le matériel thermique portatif (tronçonneuses, débroussailleuses...). S'agissant de l'entretien du matériel, les coûts sont globalement maîtrisés avec une grosse partie de l'entretien et des petites réparations réalisés en interne par les agents du Parc Routier, voire par les utilisateurs. L'adaptation de certaines pièces entre différents engins est également recherchée.

Il faut noter que l'évolution des modalités des contrôles techniques entraîne, depuis un an, un accroissement des réparations, notamment en termes de carrosserie, mais également des réformes de matériel (coûts de réparation trop élevés au regard de la vétusté).

Cet élément peut avoir un impact à terme au regard des investissements liés au renouvellement du matériel. De façon générale, le budget annuel permet le renouvellement de 2 à 3 camions équipés pour la viabilité hivernale (VH) par an, ainsi que de 2 à 3 tracteurs chargeurs équipés pour le fauchage. Ce rythme de renouvellement est au plus juste, pour 64 circuits, et environ 80 camions (comprenant des camions de secours, qui peuvent être moins récents), soit une utilisation théorique des poids lourds pour des périodes comprises entre 20 à 30 ans. Pour 2019, il est prévu de ne remplacer que 2 poids-lourds, ainsi que 2 tracteurs chargeurs. L'accent est en effet mis sur la mise en place de 2 camions légers (7t) par STD, permettant de répondre à des contraintes de chargement trop importantes sur les véhicules utilitaires à bennes de moins de 3,5t en dotation actuelle, point discuté en CHSCT. Il est également prévu le remplacement d'un compacteur à pneus de 1998, nécessaire pour les chantiers d'enduits réalisés en interne. Parmi le matériel moins coûteux, il faut noter des acquisitions en matériel spécifique aux routes à 2 voies (flèches lumineuses sur remorque

notamment), pour permettre de maintenir les moyens d'intervention après le transfert à Saint Etienne Métropole.

Les moyens alloués aux bâtiments permettent de réaliser, en lien avec la Direction des Bâtiments et des Moyens Généraux, des travaux dans les centres d'entretien et d'exploitation (au nombre de 26). Cela peut aller de la rénovation complète, comme pour le centre de Violay dont les travaux devraient commencer en 2019, à des travaux plus restreints, notamment aménagements de vestiaires, de toilettes... liés à la vétusté (souvent soulignée en CHSCT) ou à la mixité progressive des équipes. Il faut souligner que, parmi les 26 centres, 4 devront faire l'objet d'une rénovation complète (avec construction de bâtiments neufs dans les prochaines années), en raison de problèmes de sécurité, de vétusté et/ou de fonctionnalité : St Just en Chevalet, St Germain Laval, Montbrison et Pélussin.

2-2 Le maintien en état et l'entretien du patrimoine routier

Depuis de très nombreuses années, un effort particulier a été fait pour maintenir le patrimoine routier en bon état. Cette approche s'appuie sur le fait qu'un patrimoine qui se dégrade, c'est un patrimoine qui coûtera plus cher demain.

Il est important de poursuivre cette stratégie qui a montré son efficacité avec un réseau routier et des ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement) dont l'état s'est amélioré puis stabilisé.

La qualité des revêtements de chaussée, qui offrent de bonnes conditions d'adhérence, contribue également à la sécurité des usagers.

Pour aider à évaluer cette stratégie et optimiser les moyens qui y sont consacrés dans un contexte budgétaire tendu, un diagnostic de l'état de toutes les chaussées, programmé sur trois ans, a été lancé en 2018 afin d'adapter encore mieux le rythme et les techniques de renouvellement des couches de roulement à l'évolution réelle des chaussées. La programmation 2019 s'appuiera sur les premiers résultats.

En matière d'ouvrages d'art, le suivi régulier du patrimoine permet d'en connaître précisément l'état et l'évolution. Des efforts particuliers ont été faits pour les ponts sur la Loire avec un confortement de celui de Briennon puis la réparation du Pont du Pertuiset qui s'achèvera au printemps 2019. D'autres ouvrages majeurs devront être confortés ou rénovés dans les prochaines années : le pont de Veauche qui nécessite un confortement structurel et le pont de la digue de Pinay dont les poutres métalliques doivent être repeintes. Les études sont en cours pour pouvoir engager ensuite la réalisation des travaux. Parallèlement, des réparations sont conduites chaque année sur trente à quarante ouvrages plus petits (ponts ou murs) afin d'éviter qu'ils ne se dégradent, et en intégrant le rétablissement des continuités écologiques des cours d'eau lorsque c'est nécessaire.

Au-delà de ces actions relevant de l'investissement, des interventions sont effectuées pour assurer l'entretien courant des routes et de leurs abords. Il n'y a pas d'évolution majeure à signaler dans ce domaine, mais il est à noter que le volet environnemental est de plus en plus pris en compte dans le travail quotidien en adaptant les calendriers d'intervention et les méthodes de travail : fauchage raisonné et plus tardif pour préserver la biodiversité et le cycle de vie des plantes, fauchage spécifique ambrosie lorsque c'est nécessaire, dépollution des terres de curage des fossés des routes à fort trafic, réutilisation des produits de broyage issus de l'élagage des arbres...

Enfin, en matière de viabilité hivernale, le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale approuvé en 2017 permet de mieux partager les objectifs. Dans ce domaine, la météo est l'acteur principal mais un effort particulier est fait pour limiter l'emploi de sel et améliorer son efficacité en couplant avec l'utilisation de saumure.

2-3 Les aménagements

Les aménagements de voirie prévus d'être étudiés ou réalisés en 2019 s'inscrivent dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de la collectivité en cohérence avec les stratégies de développement et d'amélioration de la sécurité du réseau routier départemental.

À la suite des travaux importants de déviations d'agglomération réalisés les années précédentes, en particulier sur l'itinéraire RD 498/RD 8 (contournement de Sury le Comtal/Bonson terminé en 2018),

les opérations programmées cette année vont principalement concerner, d'une part, la sécurisation de carrefours comme ceux entre la RD 8 et la RD39 à Saint Haon le Chatel et entre la RD 8 et la RD 110 à Chalaïn d'Uzore et Pralong, d'autre part l'amélioration de la desserte des zones d'activités économiques à travers l'aménagement des accès à la zone de Bonvert sur la RD 43.

En matière d'études, les réflexions sur les grands projets d'aménagement (amélioration des liaisons entre Saint Etienne et la Plaine, RD 500 – Firminy) ou en lien avec la sécurité des déplacements (diagnostic des passages à niveau, études d'itinéraires et de carrefours à enjeux) vont se poursuivre.

Enfin, les projets en faveur des modes doux trouveront une déclinaison opérationnelle en 2019 dans les aménagements connexes de la Véloire ou la suite du jalonnement entre Roanne et Montrond. En parallèle, seront continuées les études préalables pour l'aménagement de l'itinéraire de liaison vers la Voie Rhona et la Via Fluvia.

3 - Politique de coopération territoriale

3-1 Solidarités territoriales

Lancé en 2017, le nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités sera poursuivi sur l'année 2019. Si des ajustements ont été adoptés en 2018, 2019 devrait permettre d'avoir un cadre stabilisé de nos interventions auprès et avec les collectivités ligériennes. Le dernier contrat négocié devrait être signé avec Charlieu Belmont Communauté et le positionnement sur les territoires de la COPLER, Vals d'Aix et d'Isable, ainsi que Pays d'Urfé affiné. Les appels à partenariats seront reconduits avec potentiellement une nouvelle thématique sur les hébergements touristiques en alternance avec les Villages de caractère lancé en 2018. Il est rappelé que ces appels à partenariats visent à accompagner des projets locaux structurants concourant à la mise en œuvre d'une politique départementale forte. Les dispositifs de solidarité (fonds de solidarité et enveloppes territorialisées) sont reconduits.

3-2 Programmes et partenariats de coopération

S'agissant des programmes et des partenariats de coopération, le Département poursuivra son action conformément à ses engagements. Il s'agira notamment d'accompagner les actions prévues au CPER et de continuer à apporter un soutien à nos partenaires (EPASE, EPURES, MACEO...). La coopération avec la Haute –Loire connaîtra une nouvelle étape, en 2019, avec la proposition d'un cadre de coopération visant à conduire des actions partagées et de mettre des moyens en commun afin d'améliorer les services proposés aux usagers de nos territoires.

3-3 Ingénierie territoriale

Suite au positionnement de l'Assemblée départementale en juin dernier sur le souhait de poursuivre la réflexion d'une ingénierie publique structurée, coordonnée et mutualisée à l'échelle départementale, un travail d'information et d'échanges a été initié fin 2018 avec les acteurs du territoire, à commencer par les communes et EPCI. Ce travail sera poursuivi sur 2019, dans la perspective d'un positionnement commun et collectif sur le sujet avant de décliner de façon plus opérationnelle ce projet. Ce positionnement sera construit en totale cohérence avec les orientations de la loi NOTRe (qui confie au Département des missions d'assistance technique sur certaines thématiques) et des décrets d'application toujours en attente. La réflexion globale intégrera nécessairement l'impact de la loi NOTRe sur l'action de la MAGE, en particulier dans le cadre des remontées progressives de compétences au niveau intercommunal d'ici 2020/2026.

Les missions d'ingénierie conduites ces dernières années (dans les domaines de l'eau, la voirie, du diagnostic de territoire, ...) seront poursuivies en 2019 car cet accompagnement semble répondre aux besoins et attentes exprimés par les petites communes. En fonction des demandes et moyens humains, l'assistance technique pourrait être poursuivie également sur d'autres thématiques dans le

cadre d'expérimentations et ce, dans la perspective de déployer une offre de service globale mutualisée et coordonnée en cohérence avec le futur positionnement préalablement évoqué. Cette offre de service s'inscrit bien évidemment dans une indispensable complémentarité avec les EPCI qui se positionnent progressivement sur cet enjeu.

L'offre d'ingénierie viendra ainsi compléter les outils d'accompagnement financiers proposés au titre des solidarités territoriales.

3-4 Aménagement et urbanisme

En matière d'aménagement et d'urbanisme, le Département restera un partenaire des collectivités pour contribuer à la définition des stratégies d'aménagement pour le territoire ligérien. Le suivi du SRADDET dont l'approbation est attendue en 2019, ainsi que celui du SCOT sud Loire, seront parmi les priorités de l'année à venir.

4 - Politique de l'agriculture et de la forêt

En cohérence avec les enjeux stratégiques du Programme Agricole Départemental, le Département poursuivra son action pour le développement de filières agricoles durables, pour une agriculture vivable et viable et pour maintenir et renforcer la capacité de production du territoire.

Le Département continuera ainsi d'être un acteur majeur et innovant de la protection et de la mise en valeur du foncier agricole en expérimentant deux nouvelles procédures d'aménagement foncier rurale que sont la mise en valeur des terres incultes et l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental volontaire. Une nouvelle étude pour la mise en place du quatrième périmètre de Protection du foncier Agricole et Naturel (PAEN) périurbain sera par ailleurs initiée.

Les soutiens aux investissements productifs dans les élevages se poursuivront. La participation au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Élevages permettra d'améliorer les conditions de travail, le bien-être animal et la durabilité des installations d'élevage (efficacité énergétique, stockage des effluents). Les investissements en matière d'irrigation seront eux aussi stratégiques en permettant de réduire la dépendance des exploitations d'élevage aux importations de fourrage, en les rendant plus autonomes. Ces dispositifs d'aides à l'investissement généreront un fort effet levier en termes de financements européens.

La protection des populations et la qualité sanitaire des élevages demeurent des enjeux et des objectifs capitaux dans notre territoire d'élevage. Pour cela, le Département continuera de soutenir les démarches de prévention et de progrès dans le domaine de la santé animale et apportera notamment une contribution au GIP Terana qui regroupe les quatre laboratoires du 42, 43, 63, et 15, contribution en baisse conformément aux objectifs affichés lors de sa création en 2016.

La politique d'accompagnement du Département à destination des filières ligériennes de qualité et de proximité créatrices de valeur ajoutée pour le territoire sera poursuivie.

En particulier, le projet d'introduction de produits locaux dans les établissements sociaux et médico-sociaux sera renforcé en 2019 en intégrant dans la démarche 10 nouveaux établissements volontaires en plus des 15 actuellement accompagnés, permettant ainsi de conforter les filières locales tout en améliorant le bien être des résidents.

Sera poursuivie également, la filière agroalimentaire qui est aujourd'hui le troisième employeur du Département avec plus de 5 000 emplois industriels, auxquels il convient d'ajouter les 9 000 emplois dans l'agriculture et les 3 600 artisans/commerçants des métiers de bouche.

Une opération exemplaire visant à collecter les pneus usagers stockés dans les exploitations agricoles sera initiée en 2019 en partenariat avec l'État, la Chambre d'Agriculture, la Région et les EPCI de la Loire. L'objectif ambitieux est de collecter environ 8 000 tonnes de pneus sur une période de quatre ans, la première collecte est prévue à l'automne 2019 et concernera cette année le secteur de Forez Est. C'est une opération complexe mais nécessaire pour notamment améliorer l'image des exploitations et des productions et produits transformés qui leur sont associés.

Enfin, une aide exceptionnelle adossée à celle de la Région sera mise en place à destination des agriculteurs durement impactés par l'épisode de sécheresse qui a sévi en 2018.

Filière Forêt-Bois

Cette filière est non négligeable à l'échelle départementale (900 entreprises, 9 000 emplois, 400 M€ de chiffre d'affaires). La nouvelle politique départementale visant à la soutenir s'exprime à travers un plan de soutien 2015-2020 comprenant 7 mesures et notamment une mesure d'aide aux reboisements pour assurer la ressource de demain et contribuer au stockage de carbone.

L'année 2019 verra se poursuivre la mise en œuvre de ces mesures dont certaines s'appuient sur le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Pour les collectivités, un appel à partenariat spécifique est mis en place dans le cadre de la nouvelle politique de solidarité territoriale.

5 - Eau

Pour répondre aux évolutions de la gestion de l'eau, le Département a souhaité pérenniser, expliciter et mettre en œuvre une nouvelle politique de l'eau transversale et durable adoptée en 2017.

5-1 Planification Stratégique

SAGE Loire en Rhône-Alpes

Il est proposé en 2019 de mettre l'accent sur :

- la finalisation de l'étude d'impact des captages de sources sur l'hydrologie des cours d'eau et son intégration dans le SAGE,
- le lancement de l'étude de définition d'actions de restauration morphologique sur le fleuve Loire par la réactivation de l'érosion latérale.
- Production et diffusion d'informations auprès des acteurs locaux, par les études du SAGE et les données de l'observatoire départemental de suivi de la qualité des rivières ligériennes :

Réseau départemental de suivi

Il est proposé en 2019 de mener une réflexion sur le volume de points du réseau départemental de suivi de la qualité des rivières en collaboration avec nos partenaires

5-2 Accompagnement des collectivités et autres structures

Eau et assainissement

Assurer une desserte en eau potable, en quantité et en qualité satisfaisante à l'ensemble des Ligériens constitue des objectifs majeurs pour le territoire départemental tout comme la gestion des eaux usées.

Le Département conduit depuis de nombreuses années une politique volontariste dans les domaines de l'assainissement des eaux potables et de l'assainissement des eaux usées des collectivités visant à répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau qui prévoient notamment d'atteindre le bon état des eaux mais également la préservation des usages sensibles (AEP, baignades).

Au titre de sa compétence de « solidarités territoriales », il importe donc que le Département poursuive son accompagnement technique et financier dans ces domaines.

Politique Milieux aquatiques

Sur le volet « rivières », le Département conduit une politique qui vise à préserver la qualité de la ressource en eau et des milieux humides associés, au service d'un développement soutenable du territoire.

Les engagements pris les années antérieures, en particulier au niveau des contrats, seront honorés dans la limite des crédits disponibles. Comme l'année précédente, l'appel à partenariat « Eau et milieux aquatiques » a été lancé en octobre 2018 pour un dépôt de candidatures au 31 décembre 2018, ce qui permettra un arbitrage au cours du 1^{er} trimestre 2019.

L'Appel à partenariat « Eau et Milieux aquatiques » a vocation à être lancé annuellement jusqu'à la fin du mandat en cohérence avec la politique de l'Eau.

L'assistance technique sera poursuivie en 2019 afin d'accompagner au mieux les projets.

5-3 Accompagnement des usages agricoles

Canal du Forez

Pour 2019, le Département propose des travaux d'étanchéité et d'aménagement de ponts-canaux afin d'assurer, en qualité de propriétaire, la pérennité de l'ouvrage.

Le SMIF, gestionnaire, envisage des travaux de reprise de berges et de sécurisation. Il va aussi lancer une étude sur le renouvellement de l'artère de Poncins.

Une réflexion commune avec le SMIF a permis de mettre en place pour les années 2020-2024, une programmation de travaux. L'objectif est d'apporter une plus grande souplesse budgétaire pour une utilisation plus efficace des crédits.

Tenant compte des évolutions budgétaires et institutionnelles, il est proposé de reconduire l'ensemble de ces dispositifs pour l'année 2019, en les adaptant notamment aux nouvelles modalités de cofinancement des agences de l'eau.

6 - Environnement

6-1 Préservation et valorisation des espaces naturels sensibles et des milieux naturels

Sur le territoire de la Loire, les espaces naturels font partie de la richesse patrimoniale locale. Ils constituent un lien culturel et social entre ligérien, un levier pour le développement et la reconnaissance du département.

Par le biais d'acquisitions ou de conventions, le Département s'est engagé dans la pérennisation et l'aménagement des différents ENS ligériens.

Parmi les milieux prioritaires identifiés dans le cadre du Schéma Départemental des Milieux Naturels 2009-2023 (SDMN), il est proposé en 2019 de mettre l'accent sur :

- L'aménagement de sites ENS phares, avec la 2^e phase liée à l'accueil du public et la valorisation du site de Prépieux (milieu prioritaire des étangs et des bords de Loire -

commune d'Unias), et la 1ère phase de l'aménagement de Salvaris (milieux prioritaires des Hêtraies et des forêts départementales – communes de St Etienne et St Chamond),

- L'aménagement d'autres sites ENS : Col des Brosses et tourbière de la Sagne-Bourrué (sentiers de découverte),
- La mise en œuvre du 3^e programme « Étangs de la Loire », validé en 2018, en cohérence avec les actions mises en œuvre avec les politiques agricoles de soutien à la filière piscicole.

Au-delà, il est proposé de poursuivre les actions mises en place, notamment sur les autres milieux prioritaires, mais également sur les espèces patrimoniales, les milieux aquatiques (en lien avec la politique de l'eau), la nature ordinaire (en intégrant les corridors écologiques et l'agri-environnement).

Ces actions seront menées sous maîtrise d'ouvrage départementale, en lien avec des partenaires associatifs et collectivités.

Concernant les actions menées en partenariat avec les structures associatives, il est proposé, suite à l'évaluation à mi-parcours du SDMN en 2017, de mettre en place un nouveau cadre plus équitable, plus clair et transparent. La ligne directrice proposée est de recentrer, dans le cadre du partenariat, l'accompagnement aux tiers sur les différents champs du SDMN.

6-2 Cadre de vie

Concernant la thématique paysagère, il est proposé de poursuivre la résorption de certains points noirs paysagers, mais également l'intégration paysagère des routes départementales et d'autres aménagements départementaux. En particulier, pour la résorption des points noirs paysagers, les actions en lien avec l'accompagnement des jardins familiaux, ainsi que des aménagements des abords de ferme, sera poursuivie. Une réflexion quant à l'extension des critères d'éligibilité des jardins familiaux sera proposée, en conservant un budget constant.

Concernant le partenariat avec L'agence Locale de l'Énergie du Département de la Loire (ALEC42), il est proposé de reconduire une convention en 2019 afin de poursuivre le dispositif de la plateforme de la rénovation énergétique. L'objectif étant de permettre à tous les propriétaires de logements de la Loire de bénéficier d'un accompagnement technique, financier et opérationnel dans le domaine de la rénovation énergétique.

Dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), le Département poursuit sa mise en œuvre du dispositif d'aide à la réalisation de travaux d'isolation phonique pour les habitations concernées avec la réalisation des audits acoustiques et thermiques dans les habitations, l'accompagnement des propriétaires pour effectuer les travaux et la participation au financement des travaux.

6-3 Sensibilisation à l'environnement

L'objectif global reste la sensibilisation de l'ensemble des ligériens à la qualité des milieux naturels, à la richesse de la biodiversité, aux enjeux du développement durable afin de faire prendre conscience à chacun de la nécessité de préserver ces richesses naturelles.

Il est proposé de poursuivre les différents dispositifs de sensibilisation et de découverte pour tous les publics (communication in situ, outils pédagogiques, ECOllèges...).

7 - Transition numérique

La politique de transition numérique, s'articule autour de 2 axes :

- Les infrastructures numériques
- Les services et usages numériques

Il convient de préciser que cette politique s'inscrit dans le cadre réglementaire du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) dont la dernière version approuvée le 18 décembre 2015 intègre un volet dédié aux services et usages numériques (SDTAN SUN).

7-1 Infrastructures numériques

Ce programme volontariste mis en place dès 2003 a permis de renforcer la position du département de la Loire comme l'un des tous premiers départements français à être couvert en haut débit puis très haut débit. Cette avance, encore visible à l'échelle nationale, fait que l'année 2019 s'inscrit dans la continuité des actions déjà lancées antérieurement. Il est ainsi proposé :

- Sur la partie "Téléphonie mobile", le Département continuera à mettre à disposition des opérateurs de téléphonie mobile des sites (12 pylônes) dans le cadre du Programme Initial Zones Blanches. S'agissant des nouvelles zones blanches, le Département soutiendra les 2 programmes complémentaires qui ont été mis en place : un par la Région Auvergne Rhône-Alpes (convention d'approche coordonnée en faveur de l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile) et l'autre par l'État (programme New Deal).

Sur la partie Très haut débit avec le suivi de la DSP LOTIM et assurer la cohérence des Réseaux d'Initiative Publique avec le projet THD 42 porté par le SIEL.

7-2 Services et usages numériques (SUN)

À travers une démarche progressive, le SDTAN SUN a pour objectif de contribuer à la modernisation de l'action publique sur le territoire départemental en utilisant le numérique comme levier pour la compétitivité et l'attractivité du territoire. À cette fin, le Département entend développer des services et usages numériques en lien avec les territoires et les pratiques des usagers.

L'année 2019 est une année de transition et sera consacrée à l'élaboration d'une véritable stratégie numérique au regard des politiques publiques départementales.

Dans l'attente de cette stratégie, des projets se poursuivront tels que le Numéribus, l'expérimentation de PC Hybrides (MLA), l'appel à partenariats « Services et Usages Numériques » en direction des collectivités territoriales. Il est également envisagé de poursuivre les partenariats existants (Zoomacom, Télécom Saint-Etienne, Digital League).

8 - Politique cycliste

L'année 2019 verra la **poursuite du déploiement du schéma de développement du vélo dans la Loire**. Pour l'été 2019 la continuité en véloroute sera assurée depuis la fin de la section aménagée arrivant au port de Roanne jusqu'à la commune de Montrond les Bains et en confortant l'infrastructure « Véloire » par l'aménagement d'aires d'accueil et de repos

En parallèle, le travail engagé avec les EPCI sur les pénétrantes permettant de relier la Véloire à des sites touristiques et culturels du Département se concrétisera par le jalonnement de premières boucles locales et de 2 nouveaux cols emblématiques (Croix du Sud et Croix Casard).

2019 permettra également de finaliser les études techniques concernant l'itinéraire de la Véloire dans la partie plaine du Forez, entre Balbigny et Saint Just Saint Rambert.

Enfin la qualification de l'offre l'accueil de la clientèle en itinérance se concrétisera par la poursuite du déploiement de la marque « Accueil vélo ».

B - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - SOLIDARITE HUMAINE

1 - Autonomie

La politique de l'autonomie, en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, représente la part la plus importante du budget social (plus de 50%). L'année 2019 sera l'année de la grande cause départementale en faveur du vieillissement.

L'enjeu de cette politique consiste à maintenir un accompagnement de qualité tant à domicile qu'en établissement. L'augmentation constante du nombre de bénéficiaires des prestations d'accompagnement à domicile (APA et PCH) pèse fortement sur la dépense publique, alors que certains prestataires connaissent des difficultés de gestion de plus en plus importantes. Aussi, afin de consolider le secteur de l'aide à domicile et de garantir un accès équitable aux services d'aide à domicile pour tous les usagers, un diagnostic territorial est en cours afin de recomposer à terme l'offre de service. Pour les établissements, la signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec un taux d'évolution de 2% des moyens accordés sur l'hébergement permettra d'accompagner les partenaires dans le maintien d'un accompagnement de qualité des usagers hébergés. La restructuration de plusieurs EHPAD est en cours de réflexion et un appel à projet pour la création de 250 places en résidences autonomie, permettra de diversifier l'offre d'accueil et de renforcer le parcours résidentiel des personnes âgées.

2 - Enfance et famille

La politique en faveur de l'enfance et de la famille regroupe les actions de prévention et protection en faveur des enfants confiés. Leur nombre (mineurs et majeurs) fin 2018 est en nette progression par rapport à 2017 (+7,20%). Cela s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre de Mineurs Non Accompagnés accueillis et orientés vers le département (+34% en un an). L'enjeu est de juguler la hausse des dépenses qui leur sont consacrées en mettant en œuvre de nouveaux modes d'hébergement qui combinent conditions d'hébergement décentes et accompagnement éducatif. 50 places d'appartements diffus ont été créées en 2018 pour limiter les accueils à l'hôtel et un projet de création de 100 nouvelles places est en cours d'étude. Il est à noter que l'État compense peu ces nouvelles dépenses. L'année 2018 a vu le rattachement du service MNA à la Direction de la Protection de l'Enfance et la création d'un poste de chef de service dédié. En 2019, 4 postes de travailleurs sociaux et secrétaires médico-sociaux seront pérennisés. 2019 verra également se poursuivre la mise en œuvre des actions du schéma départemental de prévention et protection, notamment dans le cadre de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance. L'objectif est de renforcer les mesures de prévention pour limiter les actions de protection.

3 - Insertion

La politique en faveur de l'insertion bénéficie de moyens supplémentaires. La principale dépense correspond au paiement de l'allocation RSA qui augmente de façon significative depuis plusieurs exercices malgré la stabilité du nombre de bénéficiaires. Cette hausse est en partie liée aux décisions de l'État de majorer le montant de l'allocation. Le travail engagé en matière de contrôle des bénéficiaires fera l'objet d'un bilan. Un travail en lien avec la CAF sur les acomptes versés par le Département va également être engagé. Les dépenses liées à l'insertion (sociale et professionnelle) sont maintenues afin d'accompagner les bénéficiaires du RSA vers un retour à l'emploi. Des expérimentations sont menées à travers des projets innovants tels que du coaching sportif pour permettre aux usagers de retrouver l'estime de soi et de s'engager à nouveau vers un parcours professionnel.

4 - Action sociale et sante

Les crédits consacrés à l'action sociale et la santé sont maintenus pour accompagner les publics en difficulté. Cette politique publique est essentiellement portée au quotidien par les équipes territorialisées du Département qui accompagnent les plus démunis. La collectivité maintient les moyens humains dédiés et accorde même le cas échéant des renforts pour répondre à l'urgence des situations.

5 - Logement et habitat

En matière de logement et d'habitat, dans le cadre de l'évaluation en cours, le Département continue à s'engager auprès des plus démunis et des personnes en perte d'autonomie pour faire face à la précarité.

Enfin, 2019 sera l'année de la réflexion menée sur le projet du Pôle Vie Sociale pour améliorer le service aux usagers : il convient en effet de répondre à de nouveaux enjeux, d'accompagner les changements pour répondre au mieux à la mission de service public en faveur des ligériens les plus fragiles.

C - GRANDE POLITIQUE PUBLIQUE - SOCIETE CITOYENNETE ATTRACTIVITE

1 - Éducation et jeunesse

1-1 Conditions d'accueil et d'apprentissage des collégiens et accompagnement des collégiens vers leur vie professionnelle et citoyenne

La politique d'intervention en direction des collèges couvre la plus grande partie du **budget de fonctionnement** avec 14.5 M€ permettant d'assurer :

- les dotations annuelles de fonctionnement : en 2019, la révision des critères de détermination des dotations est mise en œuvre, elle a permis de maintenir le budget constant malgré des hausses de plusieurs postes de charges (énergie notamment). Le dialogue de gestion avec les collèges publics permet de garantir à chacun les financements nécessaires à leur fonctionnement.
- l'aide à la scolarité des collégiens ligériens (bourses départementales).

Le budget d'investissement consacré aux collèges sera en forte augmentation avec une enveloppe portée à 16 M€ pour 2019. Une part importante du **budget d'investissement** sera consacrée à la poursuite de la mise en accessibilité des établissements dans le cadre de l'AD'AP déposé en 2015 et à la rénovation énergétique des toitures terrasse ainsi qu'aux travaux d'entretien du patrimoine bâti des 48 collèges (chaufferie, toiture, huisseries etc...)

La démographie et les dynamiques territoriales du département ont fortement évolué dans les 30 dernières années. Cette situation entraîne une réflexion sur l'adéquation entre le besoin des populations scolaires et la situation actuelle des collèges. Elle est corroborée par des besoins de mise aux normes de certains sites. L'ensemble conduit à envisager la reconstruction de certains établissements dans les années prochaines. Des autorisations de programme sont proposées pour cette phase préalable, elles permettront de saisir des opportunités foncières qui se présenteraient.

Afin d'accompagner la mise en œuvre du « collège de demain », les infrastructures informatiques des collèges publics (serveurs d'entrée et réseau administratif) doivent aujourd'hui être modernisées. Elles seront en effet très rapidement incompatibles avec les usages d'aujourd'hui et de demain. Le Projet « Trajectoire Collèges » entrera en phase opérationnelle en 2019.

1-2 Activités socio-éducatives et de loisirs

Le budget est maintenu pour 2019. Le Département poursuit son effort avec la volonté de travailler en partenariat avec les fédérations d'Éducation Populaire pour construire une politique de jeunesse cohérente mutualisant les compétences des acteurs associatifs. Le public jeune est au cœur des dispositifs pour garantir la qualité d'accueil et de l'encadrement.

Parmi les initiatives départementales, la promotion et le développement des activités sportives et de loisirs sont réaffirmés et constituent l'axe majeur de l'action menée dans le cadre de l'Été Jeunes. Après le succès remporté par la première journée multi-activités, le Département en proposera une nouvelle pour un public encore plus nombreux.

Dans la continuité du **plan jeunes 2** adopté en juin 2018 un appel à partenariat pour les collèges sera ouvert en 2019. Il associera les acteurs du territoire et les collèges pour des actions à destination des collégiens.

2 - Culture

2-1 Culture et enseignement artistique

Culture pour tous, ouverte à tous

La finalité de la politique culturelle départementale est de permettre à tous les habitants de la Loire d'accéder à une offre culturelle de qualité et ouverte sur le monde de la création contemporaine.

Ainsi, dans les villages (à travers par exemple le dispositif « De villes ... en villages »), les collèges, les sites départementaux, les bibliothèques, mais également dans les EHPAD et les maisons d'enfance en lien avec d'autres collectivités, associations et artistes, le Département organise ou accompagne différentes actions culturelles territorialisées.

Pour concrétiser cette volonté, les actions sur le territoire sont renforcées à travers une offre importante portée par les théâtres et les lieux de création que la Collectivité soutient tout au long de l'année.

De plus, afin de se concentrer sur une offre de qualité et inscrite dans le temps, des compagnies de théâtre, de danse et des ensembles musicaux sont conventionnés. En 2019, des conventions seront mises en place pour des ensembles vocaux.

Cette même politique vers les territoires se décline aussi à travers les actions décentralisées des grandes structures culturelles conventionnées (Opéra, Comédie de Saint-Etienne, Théâtre des Pénitents à Montbrison, Centre culturel de la Ricamarie, Théâtre de Roanne, Théâtre du Parc à Andrézieux-Bouthéon...), et l'appui aux organisateurs de spectacles en zone rurale.

Enfin, l'excellence dans le domaine de la voix est représentée par la Maîtrise du Département qui a su affirmer sa place de centre de formation pour la voix et consolide ses actions sur le territoire à travers des collaborations avec des collèges, des EHPAD, et naturellement des théâtres et des opéras.

En 2019 l'Estival de la Bâtie n'aura pas lieu. Une réflexion est menée par les élus afin de prioriser les objectifs d'un événementiel départemental sur le territoire et pour redéfinir les orientations de la politique culturelle.

2-2 Préservation et valorisation du patrimoine culturel

Dans cet esprit, les propriétés culturelles départementales renforcent la programmation des spectacles du dimanche mis en scène par des compagnies artistiques ligériennes contribuant aux actions de diffusion culturelle.

Deux projets concernent le site de Charlieu en 2019 :

- Sous l'impulsion des élus, une démarche de mise en lumière du site de Charlieu est en cours. Cette opération coordonnée avec la Mairie de Charlieu et la Communauté de Communes Charlieu-Belmont, devrait accroître l'attractivité de ce territoire et contribuer à l'inscription des sites de Charlieu dans la liste pour l'inscription du label « Patrimoine Mondial de l'Unesco » porté par la Fédération des sites clunisiens.

- Des étalements de stabilisation ont été positionnés au sein de l'Abbaye de Charlieu afin d'éviter un effondrement de la salle capitulaire. En lien avec la DRAC, le Département lancera une étude de programmation de travaux pluriannuels pour sauvegarder ce site.

Les autres propriétés culturelles départementales feront essentiellement l'objet de travaux de maintenance et de sécurité notamment le site de La Bâtie d'Urfé (rampe d'accès et toitures). Pour ces raisons.

2-3 Archives départementales

La livraison du bâtiment des Archives départementales est prévue en juin 2019. La subvention de l'État (800 000€) devrait également être soldée en 2019 (200 000€).

Le bâtiment actuel des Archives, inauguré en 1987, ne bénéficie pas d'une isolation thermique efficace. Des crédits d'investissement ont été prévus en 2019 pour mener une étude afin d'évaluer un projet de rénovation thermique du bâtiment.

L'achèvement du chantier permettra de repositionner des postes de travail et de retrouver la salle de conférence et les espaces d'exposition. Ces derniers pourront donc accueillir une exposition consacrée aux Trésors des Archives, pour laquelle il a été fait appel à un scénographe. Cette exposition s'inscrira dans le cadre de l'inauguration du nouveau bâtiment, à partir de septembre 2019.

2-4 Lecture publique

La mise en œuvre du Plan lecture publique 2016-2020, accompagné par l'État à travers la signature du Contrat territoire lecture 2017-2019, et de Quai 42 inscrivent la lecture publique comme un acteur incontournable de l'animation et de la dynamisation des territoires jusqu'au plus près des usagers.

2019 sera l'année de consolidation du projet territorial, de la politique documentaire, des formations et de l'élargissement des réseaux.

3 - Sports

Les modalités d'accompagnement sont maintenues. Elles permettent de suivre les évolutions du sport de haut niveau et de soutenir efficacement la pratique sportive du plus grand nombre. Les grands axes sont le soutien au mouvement sportif départemental (aide aux comités départementaux), l'animation du territoire pour les manifestations sportives et le soutien au sport d'excellence (athlètes, clubs de haut niveau et professionnels).

Afin de coller au plus près des besoins pour l'accueil des événements sportifs exceptionnels, le Département poursuit l'aide en direction des collectivités dans lesquelles sont organisées des manifestations sportives professionnelles ou de très haut niveau.

L'année 2019 sera ainsi l'occasion d'accueillir les plus grandes épreuves cyclistes sur le territoire avec le Paris Nice, le Critérium du Dauphiné et le Tour de France pour une arrivée et un départ. Le championnat de France d'athlétisme à St Etienne sera également l'un des temps forts de l'année 2019 dans un stade rénové.

Enfin pour valoriser le potentiel et favoriser le développement des pratiques sportives de pleine nature, la mise en place du réseau des villages sport nature deviendra effective. Le développement de l'événementiel sportif de pleine nature sera aussi favorisé avec l'organisation de différentes manifestations sur l'ensemble du territoire en direction du grand public autour de l'escalade, de la marche nordique et du VTT mais aussi en accueillant une manifestation sportive innovante avec le « swimrun » des Gorges de la Loire, nouvelle discipline pratiquée en binôme et associant la course à pied et la nage. Cet événement sera organisé conjointement avec le Département de la Haute-Loire.

4 - Tourisme

4-1 Accompagnement des projets touristiques

Aux termes de la loi NOTRe, la compétence tourisme est partagée entre les trois échelons territoriaux : Région, Département, Établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Dès 2017, une convention de collaboration a été signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, aux termes de laquelle les deux collectivités ont convenu d'une stratégie partagée au service des projets du territoire bénéficiant d'un accompagnement de la Direction Attractivité-Sports-Tourisme.

Dans la continuité de ce dispositif, il convient, pour 2019, d'étudier l'hypothèse d'une contractualisation avec les EPCI du département pour dupliquer ce mode opératoire.

4-2 Aménagement et équipement du territoire - promotion de l'offre touristique

La stratégie touristique poursuit les objectifs suivants :

- **favoriser la pratique des activités de sports et loisirs de pleine nature.** Dans cette perspective, l'année 2018 a été consacrée à la qualification et la structuration de l'offre avec sept premières communes labellisées. L'appel à projets thématiques sera reconduit en 2019 et sera accompagné d'une programmation événementielle en matière de sport et loisirs nature.

- **favoriser l'attractivité touristique du Département** en prenant appui sur l'offre patrimoniale avec les villages de caractère, l'oénotourisme et par la diversification 4 saisons de l'offre d'activités en montagne et notamment la poursuite du projet de développement de la station de Chalmazel.

Les outils au service de cette stratégie sont de plusieurs ordres :

- les dispositifs de soutien financier : appels à partenariat pour les projets, sous maîtrise d'ouvrage publique répondant aux thématiques prioritaires (itinérance, hébergements touristiques, nature active, patrimoine et villages de caractère...) ou les lignes thématiques maintenues en l'état.
- la promotion et la mise en marché de l'offre, confiées à l'ADT (Agence de développement touristique) par le biais d'une convention annuelle d'objectifs dans laquelle sera intégré un volet « programmation d'évènementielle ».
- l'accompagnement des dispositifs régionaux (appels à projets, appels à partenariat, dispositifs contractuels) visant à la qualification et la structuration de l'offre.

IV - FONCTIONS TRANSVERSALES ET AFFAIRES GENERALES

A - FONCTIONS STRATEGIQUES

1 - Communication – promotion du département et de ses actions

La communication a pour rôle de porter et de valoriser l'ensemble des politiques publiques du Département. Elle a également pour objectif de construire l'image de la collectivité, et indirectement du territoire.

Au quotidien, il s'agit de promouvoir l'action du Département et de renforcer la connaissance de l'institution auprès de ses publics en :

- proposant et mettant en œuvre des plans de communication à 360 degrés (c'est-à-dire qui mobilisent simultanément et de manière complémentaire l'ensemble des techniques de communication online et offline : print, web, réseaux sociaux, événementiels, radio, affichage...),
- coordonnant l'organisation des événements récurrents ou exceptionnels,
- veillant à la présence de la marque « Département de la Loire » sur l'ensemble du territoire.

Ces dernières années, la communication du Département a pris un virage numérique à travers notamment la refonte de son portail intranet (2013), le passage du site Loire.fr en « responsive design » (2015) et la création de Loire webzine (2016), la version numérique enrichie (vidéos, interview, etc.) de Loire magazine.

En 2018, le Département a développé sa présence sur les réseaux sociaux dans le but de faire évoluer sa relation avec les administrés vers plus de dialogue, de lien direct et de démocratie participative. Une page Facebook institutionnelle et un compte Twitter ont ainsi été créés.

En 2019, la communication de la collectivité va poursuivre ses efforts de modernisation et de visibilité. Ainsi, la stratégie social média va s'amplifier avec la création (après étude d'opportunité) d'un compte Instagram et le déploiement de la page LinkedIn (déjà existante) pour répondre aux objectifs suivants :

- offrir au Département de nouveaux canaux de diffusion efficaces et réactifs pour sa communication institutionnelle ;
- toucher de nouvelles cibles (publics éloignés des supports traditionnels) ;
- moderniser l'image de l'institution ;
- maîtriser la e-réputation de la collectivité.

En parallèle, un travail important et collectif sera conduit pour améliorer la visibilité des aides que le Département apporte aux communes, associations, et autres structures. Ce travail aboutira à la création d'un guide détaillant, pour les bénéficiaires de subventions départementales, l'ensemble des obligations de communication sur l'existence du financement départemental auprès du grand public et du financeur. Il sera ensuite transmis à chaque organisme subventionné.

2 - Modernisation de l'action publique

L'innovation publique apparaît comme un levier important de la modernisation de l'action départementale, concourant à apporter des solutions nouvelles. Le challenge innovation, conduit en novembre 2018, a permis une large participation des agents et débouchera, en 2019, sur la mise en œuvre d'une dizaine d'actions, au service de la qualité de vie au travail et du service aux usagers. Dans l'optique d'accompagner leur mise en œuvre et de proposer aux élus, pôles, agents, un cadre pour réfléchir autrement, pour expérimenter et collaborer sur tous sujets, un laboratoire d'innovation publique sera mis en place. Une quinzaine d'agents de la collectivité constituera cette

structure de travail et participera, au travers de techniques innovantes (Design de service, créativité, prototypage) à la construction de ces projets. Dans ce cadre, des prestations externes pourraient être envisagées (designer, facilitateur).

A l'instar de l'évaluation, l'observatoire des politiques publiques est un outil essentiel qui contribue, depuis sa mise en place en 2017, à renforcer leur pilotage et à éclairer la décision au travers d'une offre de service à disposition de tous les pôles et services de la collectivité. L'Observatoire accompagne à l'élaboration d'outils de pilotage (tableau de bord, de suivi, enquête), à la réalisation d'études et à la mise à disposition de données. 2019 constituera une année charnière pour ce dernier aspect : en effet, les élus et les services pourront accéder à une plateforme de partage et de valorisation de données-clés sur les différentes politiques publiques départementales et sur le territoire ligérien.

B - FONCTIONS RESSOURCES

1 - Ressources humaines

Dans la continuité des orientations validées en 2018, la politique Ressources Humaines se veut ambitieuse dans sa capacité à accompagner l'adaptation et les transformations du service public départemental, le développement des compétences et l'amélioration des conditions de travail de ses agents.

Composante significative du budget de fonctionnement (18 %), elle est naturellement concernée par l'effort de maîtrise de ses dépenses et s'attachera dans cette perspective à mobiliser les leviers et les outils d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et veillera à l'optimisation des ressources aux besoins de la Collectivité avec discernement et responsabilité.

Engagée dans la modernisation de l'Institution, la fonction RH est au cœur de l'accompagnement au changement en appui des managers, et pilote plusieurs dizaines de projets et de chantiers, notamment liés à la transition numérique (dématérialisation des procédures et des dossiers, interfaces agents, télétravail, etc.).

Un nouveau plan de formation sera mis en œuvre. Il portera dès 2019 une stratégie triennale de développement des compétences en lien avec les principaux enjeux du Département et notamment la modernisation de son administration, la transition numérique, l'innovation et la créativité au service des politiques publiques. Autour de quatre principaux axes, il sera décliné dans le cadre d'un règlement d'application rénové pour plus d'équité, de lisibilité et d'efficacité. Des crédits supplémentaires (+15%) seront déployés au service de cette ambition dans le projet de budget primitif.

L'hygiène et la sécurité sont une préoccupation constante et priorisée de notre institution. Sous l'impulsion de la vice-Présidente aux RH et le pilotage stratégique de la Direction générale, une action primordiale est conduite par le service Santé Prévention de la DRH en lien avec l'ensemble du management. Des visites d'inspection seront mises en place par des préventeurs du Centre départemental de gestion, le réseau interne des assistants de prévention poursuivra son développement dans chaque site et unité de travail, le document unique sera rénové et son animation redynamisée.

La Qualité de vie au travail est un élément moteur de la performance et restera à ce titre une ambition forte en 2019 :

- L'expérimentation du télétravail débute en ce mois de février avec une quarantaine d'agents et de cadres concernés 1 à 2 journées par semaine. La généralisation sera réalisée le 1^{er} janvier 2020 sur la base d'une évaluation partagée à l'automne prochain.

- Une consultation visant à réorienter potentiellement la convention de participation aux frais de prévoyance et de mutuelle sera lancée dans les prochains jours.

- L'accès à un nouveau restaurant inter-entreprises sera également effectif au bénéfice des agents dont le déménagement rue Paul Petit est prévu dans le courant de cette année. Des aménagements spécifiques et adaptés seront également réalisés pour une restauration sur ce site.

- L'effort d'intégration et de maintien dans l'emploi des personnes porteuses d'un handicap sera conforté dans le cadre de la convention de partenariat avec le FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Le niveau de subventionnement des associations du personnel sera garanti et connaîtra une légère augmentation pour soutenir l'animation et le lien social offerts par l'association « Coup de Chœur » sur Montbrison et Roanne en plus de Saint-Etienne.

Figurent en annexe 3 du présent rapport des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée du travail.

2 - Moyens généraux

Les moyens généraux correspondent à la gestion des équipements et des bâtiments (travaux, acquisitions, cessions...), aux moyens informatiques, des services (charges, loyers, assurances, administration générale...).

Gestion des équipements et des bâtiments

En investissement, le budget consacré aux travaux dans les bâtiments concerne principalement l'opération de rénovation énergétique du site 22 rue P. Petit à St-Etienne, dont la livraison est prévue courant 2019. Cette réhabilitation permettra de regrouper des services opérationnels sur le même site en accueillant le pôle Aménagement et Développement Durable et le Pôle Attractivité Animation territoriale et Enseignement.

La logique de réimplantation des locaux du pôle Vie sociale sur le territoire de St-Etienne et la réflexion engagée en ce sens, constituent une autre orientation majeure. Ce projet vise à repositionner des agents dans des locaux, propriétés du département, rendre plus visible l'action sociale départementale, renforcer la transversalité entre services ainsi qu'à améliorer les conditions de travail des agents et la qualité d'accueil des usagers.

En termes d'économies d'énergies, l'accent sera mis sur les travaux à temps de retour court. Ces travaux porteront principalement sur l'amélioration de la performance de la combustion de certaines chaufferies ou encore l'optimisation de certaines ventilations. Le second axe concerne le remplacement de luminaires énergivores.

En fonctionnement, on peut noter la poursuite de l'effort particulier de maîtrise des dépenses.

Informatique

Le budget informatique permet de :

- répondre aux objectifs de plan de modernisation pour les actions dédiées Système d'Informations,
- poursuivre tous les projets engagés,
- maintenir notre infrastructure technique à niveau,
- maintenir, voire améliorer la sécurisation de nos solutions.
- s'engager résolument dans la dématérialisation : extension des usages du parapheur électronique, versement des archives électroniques dans le système d'archivage électronique, poursuite du déploiement de la signature électronique, finalisation de la dématérialisation des pièces comptables, etc.

Les capacités de stockage seront augmentées pour faire face à la montée en puissance de la gestion électronique de documents transverses et du système d'archivage électronique.

De plus, une des conséquences de la dématérialisation, c'est la demande grandissante d'équipement des postes de travail avec deux écrans. Il faut bien reconnaître que cela facilite le travail en permettant la visualisation des pièces dématérialisées en simultané de l'affichage des applications, ce qui peut faire gagner du temps.

Le coût des infrastructures pèse lourdement sur le budget d'investissement. Cela représente 64 % du budget total consacré au maintien à niveau de notre infrastructure technique (contenus principaux : serveur, réseaux, postes, base de données, sécurité). Le solde étant affecté aux nouveaux projets permettant d'améliorer la couverture fonctionnelle du système d'informations augmentant ainsi la performance de l'institution en automatisant, fiabilisant et optimisant les processus métier du département.

3 - Sécurité

Le Département contribue au budget de fonctionnement du SDIS. Le budget prévu pour 2019 au titre du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) sera en baisse de 2%, pour la première fois depuis la départementalisation en 1996. La gestion prudente et la bonne situation financière du SDIS ont permis la constitution d'un fonds de roulement important.

Après examen partagé avec la direction du SDIS, la contribution départementale sera en baisse de 2 % pour 2019. Cela représente une baisse de 0,5 M€ pour le Département. Globalement, les communes verront également leur contribution diminuer.

Cette baisse des contributions n'entraînera pas de baisse de moyens pour le SDIS, car elle sera compensée en recettes par une reprise anticipée des excédents de gestion antérieurs lors du vote du budget du SDIS.

4 - Dette départementale

Synthèse des emprunts mobilisés en 2018

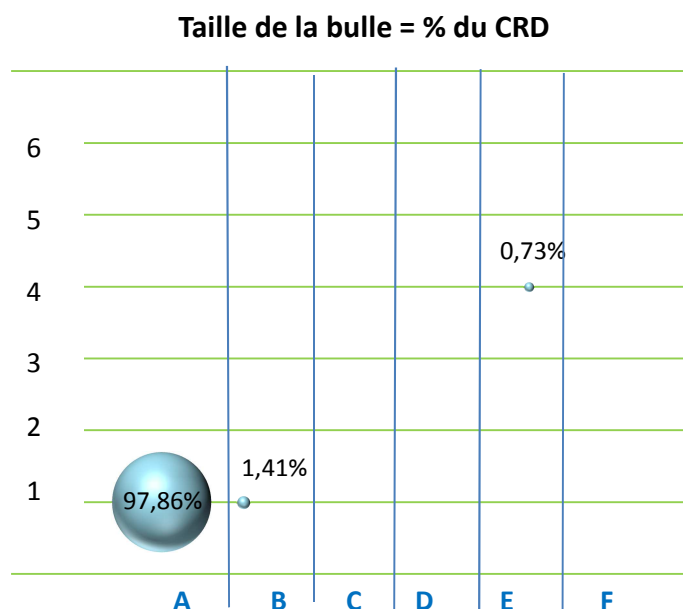
Contrat	Prêteur	Montant	Durée (ans)	Prochaine échéance	Taux	Exposition	Gissler
201801	Crédit Coopératif	5 M€	15	14/03/2019	1,15%	Fixe long	1A
201802	Banque Postale	5 M€	15	01/01/2020	EURIBOR 12 mois + marge 0,27%	Variable	1A
201803	Caisse Épargne Loire Drôme Ardèche	5 M€	15	25/12/2019	LIVRET A + marge 0,20%	Variable	1A
201804	Banque Postale	2,5 M€	15	01/04/2019	1,33%	Fixe long	1A
201805	Crédit Coopératif	3,5 M€	15	27/12/2019	1,27%	Fixe long	1A
TOTAL	21 M€						

21 M€ d'emprunts ont été mobilisés en 2018 avec une répartition quasi identique entre le taux fixe (11 M€) et le taux variable (10 M€). Ainsi, 5 nouveaux emprunts ont été contractés pour un montant total de 21 M€ auprès du Crédit Coopératif (8,5 M€), de La Banque Postale (7,5 M€) et de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche (5 M€).

Quelques éléments clés de la dette :

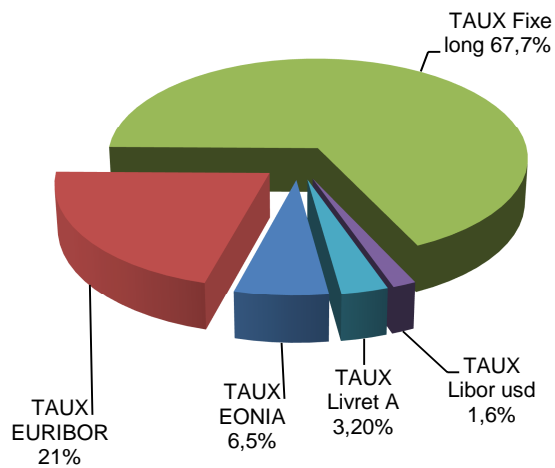
- la dette comprend **62 emprunts contractés auprès de 14 groupes bancaires**. Le principal prêteur, SFIL CAFFIL (Société de Financement Local - CAisse Française de Financement Local), représente presque un tiers du volume de financements. Le second prêteur est le groupe BPCE (Banque Populaire et Caisse d'Épargne) avec près de 15 % des financements. Le Crédit Agricole, avec 11 % des financements, est le troisième,
- l'**encours de la dette au 31 décembre 2018 s'élève à 340,9 M€** soit un **désendettement de 4,3 M€** en 2018 pour la 3^{ème} année consécutive de 4,3 M€ (soit un désendettement de 5.1 M€ sur les trois dernières années),
- le **taux moyen de la dette est de 2,67 %** en baisse de 23 points par rapport à fin 2017 (2,90 %) pour une durée résiduelle moyenne de 11 ans et 6 mois,
- les indexations de la dette sont les suivantes :
 - * **la part des taux fixes représente plus de 74 %**. Le coût de la dette à taux fixe est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers,
 - * **la part des taux variables représente plus de 26 %**. Cette part permet de profiter des taux courts bas observés en 2018 et de dynamiser le taux moyen de la dette globale,
 - * **la dette structurée représente moins de 2,5 %**. Le Département a contracté 5 emprunts dits structurés. Sur ces 5 contrats, 4 sont classés 1B avec une barrière EURIBOR et 1 est classé 4 E indice LIBOR USD. Ces contrats ne présentent pas de risque avéré. Les anticipations du marché actuelles ne prévoient pas de passage en taux dégradé.
 - * au sens de la **Charte Gissler** de bonne conduite, la dette a une structure d'indexation à quasiment 100 % sur un risque 1A.

Structure de la dette au 1^{er} janvier 2019 (selon charte Gissler) : une structure peu risquée

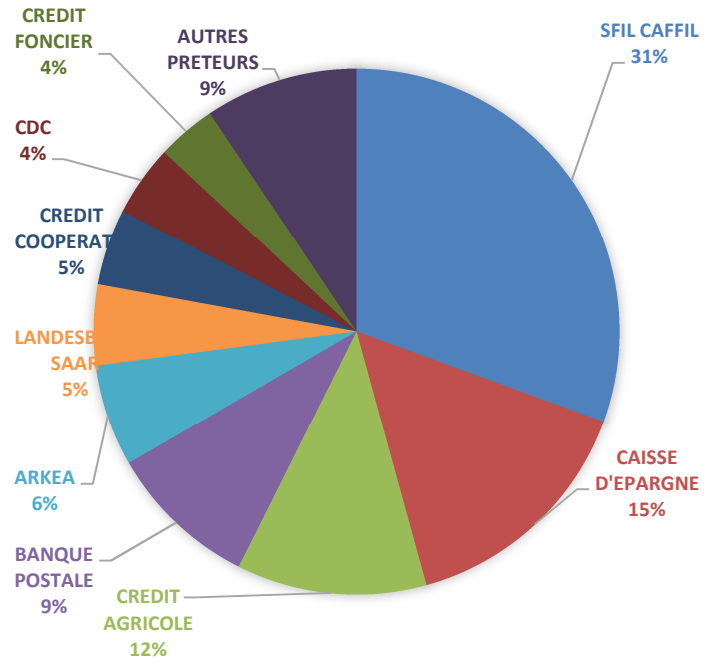


La répartition de la dette

par type de taux et par exposition



Par prêteur



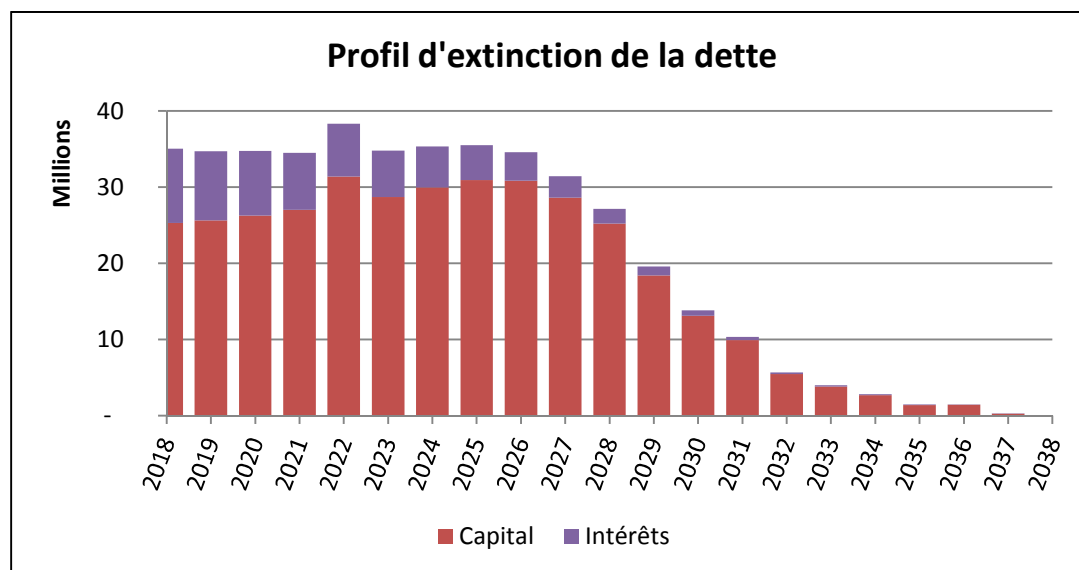
Les perspectives pour 2019

	OB 2019
Frais financiers	9,3
Remboursement du capital	26,2
Annuité de dette	35,5
Besoin d'emprunt	20,2
Endettement net prévisionnel (Besoin d'emprunt - remboursement du capital)	-6,0
Stock de dette au 1er janvier	340,9
Épargne brute	34,6
Taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	4,7%
Ratio de désendettement en années (Dette au 1er janvier/Épargne brute)	9,8
Stock de dette au 1er janvier/recettes de fonctionnement en %	46,7%
Stock de dette au 31 décembre	334,9

Pour 2019, l'annuité de dette est estimée à 35,5 M€ en progression de 0,5 M€ par rapport à 2018. Le besoin d'emprunt est programmé à hauteur de 20,2 M€ et le remboursement d'emprunt à 26,2 M€ soit un désendettement net prévisionnel 2019 de 6 M€.

Le taux d'épargne brute prévisionnel est de 4,7% pour 2019 en raison d'une épargne brute fragile. Le ratio de désendettement qui mesure le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait pour éteindre la dette (en considérant que l'épargne brute y soit consacrée en totalité), s'établirait à 9,8 années, à la limite du seuil de 10 ans fixé pour les départements.

Le profil d'extinction de la dette



Le pic d'annuité en 2022 correspond à l'emprunt obligataire de 4,9 M€, à taux fixe de 4,3% signé en 2012. Depuis 2017, les nouveaux emprunts intègrent un amortissement dit « à la carte » pour tendre à lisser ce pic d'annuité d'amortissement en 2022.

État des provisions pour risques et charges constituées au 31 décembre 2018

	2016	2017	2018
Constitution de provisions pour risques et charges	1,0	0,0	2,0
Reprise de provisions pour risques et charges	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre	2,0	2,0	4,0

Deux nouvelles provisions pour risques et charges ont été constituées au cours de l'exercice 2018. L'une pour un montant de 0,8 M€ pour des rappels de cotisations CNFPT (formations assistants familiaux). L'autre, d'un montant de 1,2 M€ au titre de remboursement de trop perçus de taxe d'aménagement depuis 2014. Ces deux provisions seraient reprises lors du vote du budget primitif. Pour mémoire, le solde de provision pour dépréciation des comptes de tiers (créances douteuses) au 31 décembre 2018 s'élève à 4 M€.